

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 42 (1957)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, juillet/août 1957 • 42^e année • Paraît chaque mois

7/8

Pour le 1^{er} août

PACTE FÉDÉRAL DE 1291

Au nom de Dieu, Amen. Il est honorable et avantageux de confirmer les pactes ayant pour objet la sécurité et la paix. Sachent donc tous que les gens d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald, considérant la gravité des temps, et pour mieux se défendre, se sont engagés par serment à s'aider les uns les autres. Ils se secourront de tout leur pouvoir, dans les vallées et au dehors, contre tous ceux qui leur feraient violence ou qui leur causeraient du tort.

Par le geste consacré (le serment prêté la main levée et trois doigts tendus), ils ont juré d'observer loyalement cette promesse et ils ont confirmé, par la présente charte, l'ancien traité de confédération.

Il est entendu que chacun, selon sa condition, reste soumis à son seigneur.

Nous avons juré aussi que nous n'accueillerons et ne reconnaitrons aucun juge qui aura acheté sa charge, qui n'habitera pas nos vallées ou qui ne sera pas membre de nos communautés.

Si un conflit surgit entre nous, les Confédérés dont l'avis a le plus de poids interviendront comme arbitres pour apaiser le différend; les autres Confédérés devront se tourner contre celui qui n'accepterait pas cet arbitrage.

En plus, voici ce qui a été convenu: si un crime a été commis, le meurtrier doit être mis à mort. S'il réussit à s'échapper, il lui est interdit de revenir au pays. Ceux qui accorderaient abri ou protection à ce malfaiteur seront expulsés des vallées. Si quelqu'un met le feu aux biens d'un Confédéré, il ne sera plus membre de nos communautés. Celui qui, dans nos vallées, prendrait le parti de ce malfaiteur et le protégerait, devra donner satisfaction à la victime. Si l'un des Confédérés commet un vol au détriment d'un autre, les biens du coupable seront saisis; ils serviront après jugement à indemniser la victime.

Surgisse une guerre ou une discorde entre les Confédérés, si l'une des parties se refuse à laisser juger sa cause ou ne veut pas se soumettre à un arrangement, les Confédérés seront tenus de soutenir l'autre partie.

Ces décisions, prises dans l'intérêt de tous, devront, si Dieu le permet, durer à perpétuité.

Fait en l'an de grâce 1291, au début du mois d'août.

La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel en 1956

Cadette parmi les œuvres annexes de l'Union, la Coopérative de cautionnement vient de doubler le cap de sa 15^e année. En effet, elle vient de présenter son 15^e rapport d'activité et de tenir sa 15^e assemblée générale ordinaire, le 5 mai à Berne, dans le cadre du grand Congrès Raiffeisen national.

15 ans, c'est un laps de temps bien court ! Pour un adolescent, c'est l'entrée dans l'âge viril, c'est le premier vrai contact personnel avec les réalités de la vie. Pour une institution qui prétend durer, c'est juste le temps des premières expériences qui doivent décider de son orientation, de son avenir. Mais c'est suffisamment pour démontrer son droit à l'existence en présentant ses titres de créance. Or, voilà le témoignage que vient d'apporter la Coopérative de cautionnement de l'Union Raiffeisen suisse.

Pour justifier l'attention dont elle est l'objet, elle a déployé une activité intense, sans bruit, sans propagande tapageuse. Les services qu'elle a rendus sont appréciés partout et n'ont fait qu'augmenter la sympathie qui l'entourait déjà au berceau. Elle remplit sa mission en répondant pleinement à l'attente de ses initiateurs.

La haute conjoncture économique pose à la paysannerie, à l'artisanat et au petit commerce des exigences nouvelles qui se traduisent par des besoins de crédit accrus et toujours plus impérieux. La raréfaction de la main-d'œuvre contraint l'agriculture à un système de rationalisation qui implique une mécanisation toujours plus poussée. A ce besoin d'investissement s'ajoute celui non moins important du crédit d'exploitation. Les artisans et petits commerçants ne peuvent également se soustraire à des investissements renouvelés s'ils veulent maintenir leur capacité de production et de vente à un niveau leur permettant d'affronter la concurrence des entreprises modernisées de la ville. Tous les autres milieux ruraux, tels l'employé et l'ouvrier, tiennent aussi à faire bénéficier leurs familles de l'aisance actuelle et revendiquent leur part des commodités que la vie d'aujourd'hui est à même de leur offrir.

Il est donc compréhensible que les demandes de crédits affluent auprès des Caisses Raiffeisen. Elles prennent d'année en année une ampleur particulière, ce qui élargit du même coup le champ d'activité de la Coopérative de cautionnement. Grâce au concours de cette institution autonome du mouvement Raiffeisen, les Caisses affiliées ont la possibilité de satisfaire le besoin de crédit de nos populations rurales à des conditions particulièrement avantageuses. Les

décisions de l'administration de la Coopérative ne sont dictées que par le désir de servir la communauté villageoise par la distribution d'un crédit sain, rationnel et éducatif. Les résultats enregistrés et l'activité déployée au cours de ce dernier exercice en témoignent éloquemment. Voici d'ailleurs quelques chiffres assortis de quelques commentaires puisés dans le

15^e rapport de gestion sur l'exercice 1956

34 Caisses Raiffeisen ont demandé leur adhésion à la Coopérative en 1956, ce qui porte le nombre des Caisses sociétaires à 546. La capacité d'action bienfaisante de l'institution est en rapport direct avec le nombre des Caisses adhérentes. C'est la raison pour laquelle nous lançons un pressant appel à toutes les Caisses qui n'ont pas encore souscrit à l'idée de solidarité dans ce secteur. Tous les requérants apprécient les conditions avantageuses à la base des affaires traitées. La seule charge leur incombant est constituée par une prime de 1/4 % pour les cautionnements appuyant une hypothèque de rang postérieur et de 1/2 % pour les affaires garanties par le seul cautionnement de la Coopérative. Calculée sur le montant de la dette, la prime diminue donc au fur et à mesure des amortissements effectués.

Le nombre des solliciteurs s'est avéré supérieur à celui de l'année précédente ce qui a naturellement occasionné une augmentation massive des affaires. Le tableau statistique ci-dessous illustre de manière suggestive cette réjouissante activité.

Classification des demandes examinées en 1956 :

	Nombre	Francs
Cas à l'étude, reportés de l'exercice précédent	47	428 450.—
Demandes présentées en 1956	568	4 341 452.—
Total	615	4 769 902.—
Cautionnements accordés intégralement	472	3 472 102.—
Cautionnements accordés partiellement	24	166 265.—
Total	496	3 638 367.—
Demandes retirées	31	217 700.—
Demandes retirées partiellement (17)		49 635.—
Demandes rejetées	24	235 600.—
Demandes rejetées partiellement (5)		24 100.—
Cas à l'étude au 31 décembre 1956	64	604 500.—
Total	615	4 769 902.—

Comparativement à l'exercice précédent, le total des demandes présentées en 1956 est donc supérieur de 45. Sur les 568 affaires proposées en 1956, 513 provenaient des Caisses affiliées pour un mon-

tant de fr. 3 857 502.— et 55 de la Caisse centrale de l'Union pour un engagement total de fr. 483 950.—. Au point de vue géographique, les demandes présentées par les Caisses font ressortir une répartition favorable.

Les engagements souscrits par la Coopérative se sont accrus, en 1956, de 496 positions pour un engagement total de fr. 3 638 367.—. Le fait que 31 demandes ont été retirées et que 17 le furent partiellement, repose sur divers motifs. Dans certains cas, les requérants renoncèrent ultérieurement à contracter l'emprunt sollicité ou purent fournir d'autres garanties. Dans d'autres cas, plus rares ceux-là, le preneur de cautionnement se refusa de nous faire connaître certains détails indispensables et retira sa demande. En outre, sur la base de notre appréciation, quelques requérants se rendirent compte de l'importance des charges qu'ils se proposaient d'endosser ou de la fragilité économique du projet qu'ils entendaient financer.

Nous avons dû écarter 24 demandes, alors que 5 l'ont été de manière partielle. Pris dans l'ensemble, ces quelques cas revêtent une importance bien secondaire. Cette heureuse constatation illustre de manière évidente l'avantage qui découle du fait que, dans la règle, les Caisses ne nous transmettent que des demandes qu'elles ont examinées au préalable et qu'elles sont à même de nous recommander. La plupart des Caisses sont en mesure d'émettre un jugement exact quant à l'acceptation éventuelle de la demande proposée. Aussi ne saurions-nous omettre de les remercier pour leur collaboration avisée dans ce domaine également. La moitié des affaires que nous avons dû rejeter proviennent du fait que le requérant, lors de l'acquisition envisagée d'une maison familiale ou de la reprise d'une exploitation, ne disposait pas de fonds propres en suffisance. Nous avons toujours estimé, en pareille circonstance, qu'un apport personnel approprié était la condition première à toute transaction immobilière. A défaut, l'appui de notre Coopérative ne saurait être accordé. Certes, il y a toujours des exceptions qui confirment la règle. Dans d'autres cas, les charges s'avéraient par trop lourdes. Par ailleurs, certains requérants ne nous ont pas paru dignes d'appui, alors qu'ici et là, les motifs de l'emprunt écartaient d'emblée le concours de la Caisse et celui de la Coopérative.

Au 31 décembre 1956, 64 demandes étaient en suspens. La plupart des cas sont destinés au financement de constructions nouvelles. Comme de telles demandes nous sont soumises avant que les travaux débudent, ceci afin de permettre l'établissement du plan de financement, il est donc naturel que leur liquidation nécessite un temps plus long. En outre, dans plusieurs cas, le dossier devait être encore complété par certains documents, dans d'autres, l'utilisation des fonds fut reportée à une date ultérieure, contrairement à ce qui

avait été prévu. Par ailleurs, 30 demandes ont pu être liquidées au cours des deux premiers mois de 1957.

Les engagements souscrits au cours de l'exercice se répartissent comme suit :

	Francs
346 cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur . . .	3 168 602.—
150 prêts garantis complémentai- rement par nantissement ou unique- ment par notre signature . . .	469 765.—
496 prêts . . .	3 638 367.—

*Les hypothèques de rang postérieur que nous avons garanties complémentai-
rement en 1956 se répartissent de la façon sui-
vante :*

	Nombre	Francs
Domaines agricoles . . .	123	1 134 300.—
Immeubles locatifs . . .	132	1 134 198.—
Immeubles à caractère artisanal . . .	91	900 104.—
Total . . .	346	3 168 602.—

Comme par le passé, nous avons toujours respecté les normes d'un investissement rationnel. Dans plusieurs cas, nous avons cautionné des hypothèques de rang postérieur exédant la limite des charges, permettant ainsi à de jeunes agriculteurs méritants de se rendre autonomes, facilitant la rénovation d'appartements ou la mise en état d'écuries. L'octroi d'un crédit avantageux et approprié ne peut que contribuer à assurer l'existence d'une paysannerie saine et prospère.

En 1956 également, le volume des simples cautionnements souscrits s'est élargi de façon sensible. De 122 en 1955, leur nombre s'est accru à 150, tandis que le montant garanti a passé de fr. 119 014.— à fr. 469 765.—. Dans ce domaine, il est intéressant de relever la progression enregistrée au cours de ces deux dernières années. En effet, en 1955 et 1956, notre institution a souscrit au total 272 cautionnements simples de fr. 820 515.—, alors qu'au cours de ses 13 premières années d'activité, la Coopérative n'a prêté son concours en de telles circonstances que pour 244 demandes totalisant fr. 534 245.—. Jusqu'à ce jour, notre institution a cautionné dans ce domaine pour 1,35 million de petits crédits et de crédits d'exploitation.

Classification des avances nouvellement accordées selon la destination des fonds :

	Cas	Francs
Construction, rénovation de bâ- timents . . .	166	1 546 070.—
Reprises d'exploitations . . .	138	1 196 450.—
Régularisation d'anciens comp- tes, substitutions de cautions personnelles, etc. . .	68	442 382.—
Création de fonds d'exploita- tion pour :		
achat de bétail . . .	20	66 700.—
achat de machines agricoles . . .	40	133 700.—
fonds de roulement pour en- treprises artisanales . . .	46	214 450.—
crédits à caractère social . . .	18	38 615.—
Total . . .	496	3 638 367.—

Comparativement à l'exercice précé-
dent, la classification susmentionnée fait
ressortir l'élargissement particulièrement
marqué par les avances destinées à de nou-
velles constructions ou rénovations de bâ-
timents, ainsi que par celles relatives à la
reprise d'exploitation. En revanche, les
autres chapitres sont restés stationnaires
dans l'ensemble.

*Répartition des cautionnements selon la
profession des bénéficiaires :*

	Nombre	Francs
Agriculteurs . . .	180	1 251 800.—
Commerçants, artisans . . .	122	1 017 650.—
Ouvriers, employés, fonction- naires . . .	182	1 274 619.—
Divers . . .	12	94 298.—
Total . . .	496	3 638 367.—

Ces chiffres font ressortir le fait que les
Caisses Raiffeisen accordent leur appui
matériel sous forme de prêts et crédits à
tous les milieux de la population rurale.

Mouvement général de l'année :

	Francs
Engagements effectifs au 1 ^{er} janvier 1956 en 1436 comptes . . .	8 168 351.10
Augmentation en 1956 . . .	3 638 367.—
	11 806 718.10
Réduction :	
amortissements ordi- naires . . .	514 112.10
amortissements inté- graux et régularisation d'anciens comptes . . .	919 905.—
	1 434 017.10
Engagements effectifs au 31 décembre 1956 répartis en 1731 comptes . . .	10 372 701.—

Pour la première fois, le volume des en-
gagements effectifs que nous avons sous-
crits vient de franchir le cap des 10 mil-
lions de francs. Dans le domaine du cau-
tionnement, notre Coopérative peut désor-
mais être considérée sur le plan national
comme l'une des institutions les plus im-
portantes.

Par rapport à l'année 1955, le total des
remboursements intégraux intervenus dans
le courant de l'année dernière fait res-
sortir une augmentation sensible. Il est vrai
cependant que les 919 905 francs figurant
au tableau ci-dessus ne représentent pas
exclusivement des remboursements pro-
prement dits. Pour une bonne part, il
s'agit en réalité d'une libération de cau-
tionnements intervenue ensuite d'augmen-
tation de premières hypothèques sur la
base d'un réajustement de la valeur fiscale
des immeubles. D'une façon générale, les
amortissements se sont effectués de ma-
nière analogue à ceux de l'année précé-
dente. La discipline de paiement s'est peut-
être quelque peu relâchée. En 1956, 1559
comptes étaient soumis à l'amortissement.
Ce dernier est intervenu comme suit :

796 débiteurs se sont acquittés des verse-
ments convenus
182 ont versé davantage
202 ont réglé une partie seulement du
montant prévu
198 ont remboursé intégralement
181 n'avaient rien amorti au 31 décembre.
Plusieurs débiteurs dont l'amortisse-
ment était en souffrance à la fin du der-
nier exercice se sont acquittés de leur dû
dans les premiers mois de l'année en cours.

Des amortissements contractuels ou su-
périeurs ont été versés sur le 75 % des
engagements (a. p. 79 %). Des versements
inférieurs à ceux convenus à l'époque ont
été effectués sur le 13 % des comptes ins-
crits, tandis que le 12 % des avances cau-
tionnées n'ont bénéficié d'aucun amortisse-
ment. Il est pourtant de toute impor-
tance aujourd'hui de vouer une attention
soutenue au remboursement systématique
des dettes contractées. D'une façon géné-
rale, il semble que les avances sur simple
cautionnement s'amortissent plus réguliè-

rement que celles dont le cautionnement
appuie une hypothèque de rang postérieur.
En période actuelle de continuel renché-
rissement des terres, bon nombre de débi-
teurs ne peuvent admettre la nécessité de
rembourser graduellement les secondes
hypothèques, alors que tout le monde est
unanime à reconnaître le bien-fondé d'un
remboursement systématique et régulier
des comptes garantis par simple caution-
nement. Dans cette dernière catégorie,
7,5 % des engagements n'ont pas été amor-
tis.

Malgré son activité accrue, nous sommes
heureux de mettre en évidence la réjouis-
sante constatation qu'en 1956 la Coopé-
rative de cautionnement n'a été mise à contri-
bution que pour une petite perte de 200 fr,
provenant d'un cautionnement accordé en
1949. En 15 ans, notre institution n'a été
mise à contribution que pour la modeste
somme totale de 2400 francs. Ce fait ne
peut que mettre en valeur l'excellente qua-
lité des engagements souscrits. Il représente
un certificat de qualité appréciable, cela
surtout si l'on tient compte du volume des
engagements souscrits par la Coopérative.

Les cautionnements contractés en quinze
ans d'activité atteignent le chiffre global
de 18 307 113 francs en 2841 postes, ce qui
fait un engagement moyen de 6444 francs
par cautionnement. De tous ces engage-
ments, 516 garantissent des prêts ordinai-
res pour une somme de 1 354 760 francs.
16 952 353 francs répartis sur 2325 posi-
tions sont couverts conjointement par des
hypothèques de queue, dont voici l'état
selon la nature du gage :

	Postes	Francs
Domaines agricoles . . .	811	6 100 529.—
Maisons d'habitation . . .	1066	7 018 888.—
Bâtiments artisanaux . . .	448	3 832 936.—

Le capital social de 1 298 700 francs de
la Coopérative fait ressortir un élargisse-
ment net de 147 700 francs. 107 Caisses
Raiffeisen ont augmenté leur participa-
tion de 152 500 francs, alors que les 34
Caisses qui ont acquis le sociétariat en
1956 prennent part à l'augmentation pour
une souscription totale de 29 400 francs.
La participation de la Caisse centrale de
250 000 francs est demeurée inchangée,
alors que celle des preneurs de cautionne-
ments affiche une diminution de 34 200 fr.,
les débiteurs n'étant plus tenus d'être
membres de la Coopérative et les parts so-
ciales souscrites à l'époque leur étant rem-
boursées au fur et à mesure de la liquida-
tion définitive des comptes respectifs.

Ce capital social se répartit ainsi :

	Francs
Caisse centrale . . .	250 000.—
Caisses affiliées . . .	755 700.—
Bénéficiaires de cautionnement . . .	293 000.—
Total . . .	1 298 700.—

La fortune de la Coopérative est placée
en hypothèques de premier rang et en
avoirs auprès de la Caisse centrale, ces
derniers bénéficiant d'un taux d'intérêt
privilegié.

Le compte d'exploitation fait ressortir
un excédent de recettes de 52 946 fr. 55

supérieur de 5 658 fr. 35 à celui de l'année précédente. Les rentrées d'intérêts se sont accrues de 5 104 fr. 65, alors que les primes de cautionnement accusent une progression de 4 936 fr. 90. Dans les dépenses, le secteur des impôts révèle une augmentation sensible provenant principalement du droit de timbre sur les parts sociales. Une fois de plus, la Caisse centrale a pris à sa charge les frais de personnel et de location de bureau. Nous lui réitérons à cette occasion notre reconnaissante gratitude.

Y compris le bénéfice net de 30 600 fr. 35 ct. (après versement de l'intérêt de 2 % au capital social, soit 22 346 francs), la réserve pour risques de cautionnement s'élève à 266 597 fr. 22, portant ainsi la fortune de la coopérative à 1 562 297 fr. 22 ct. Conformément aux dispositions statutaires, la capacité de cautionnement doit se limiter au décuple de ce dernier montant. Au 31 décembre 1956, les engagements en vigueur correspondent en réalité à 6,6 fois cette somme, ce qui veut dire que la couverture mathématique statutaire est bien respectée.

15^e assemblée générale ordinaire

Pour autant que les conditions particulières du lieu de rassemblement le permettent, la coutume veut que cette assemblée, tenue dans le cadre du Congrès Raiffeisen suisse, s'ouvre en lever de rideau, en fin d'après-midi du dimanche, ce qui lui assure une participation réjouissante. Tout à l'accomplissement de leur mandat, les délégués ont eu ou auront encore tout loisir de répondre aux sollicitations que leur crée la ville fédérale si hospitalière.

Le dimanche 5 mai, à 17 heures, dans l'agréable salle du restaurant «Bürgerhaus», M. le président de l'administration G. Eugster, Dr en méd. vétérinaire et conseiller national à Bischofszell (Thurgovie), ouvre la séance en saluant les 180 délégués représentant 76 Caisses sociétaires.

Le bureau de l'assemblée est complété par la nomination de deux scrutateurs, MM. Michel (Courtedoux) et Landenberger (Sulgen), et par la désignation d'un secrétaire en la personne de M. P. Klaus, mandataire commercial au secrétariat de l'Union. M. R. Séchaud, fondé de pouvoir, fonctionne comme traducteur.

Présentant son rapport sur l'activité de la Coopérative et sur les comptes annuels de 1956, le gérant, M. le sous-directeur Edelmann, Dr en droit, commente les principaux chiffres que nous venons de relever ci-dessus. Nous ne nous y attarderons plus. Le gérant saisit l'occasion qui lui est fournie pour rappeler à son auditoire les principes directeurs qui régissent tant l'administration de l'institution que la collaboration des Conseils des Caisses locales dans leurs requêtes à l'appui de cautionnements sollicités pour le compte de leurs membres bénéficiaires. Le rapporteur

se réjouit surtout de la belle floraison des nouvelles Caisses qui sont venues grossir les rangs des sociétaires. L'union fait la force et la capacité d'action de l'institution reste en fonction de l'importance du faisceau des Caisses adhérentes.

Le besoin de crédit manifesté par les populations rurales représente aujourd'hui un facteur prépondérant. Par des avances de fonds consenties par la Caisse locale et garanties par la Coopérative de cautionnement, nombre de travailleurs ruraux évitent les inconvénients des achats à tempérament. En revanche, une saine politique de l'amortissement régulier doit pousser au désendettement rationnel des solliciteurs. L'organisation Raiffeisen avec son millier d'instituts locaux trouve ainsi dans sa propre institution de cautionnement collectif la possibilité de trouver la solution à la recherche de la couverture exigée pour les besoins de crédit d'exploitation. Cette contribution est de plus en plus appréciée. Grâce aux connaissances pratiques des Conseils locaux, l'examen de la situation des requérants et la justification des demandes de cautionnement peuvent être poussés à fond et facilitent des prises objectives de position. Et le gérant de conclure en proclamant la nécessité de profiter de la conjoncture favorable pour doter l'institution d'une base financière toujours plus solide, lui permettant d'entrevoir sans crainte les répercussions que pourrait lui apporter un avenir économique moins favorable. Il émet encore des vœux de prospérité constante pour l'œuvre au service de l'organisation Raiffeisen et, par elle, au service des populations rurales.

Au nom de l'organe de contrôle, M. Henri Coeytaux (Yens) rapporte en français et M. Séverin Köppel (Menzingen) en allemand. Ils déclarent successivement que les chiffres portés au compte de profits et pertes ainsi qu'au bilan concordent parfaitement avec ceux de la comptabilité. Les résultats publiés témoignent du gros et bon travail accompli grâce à une excellente organisation interne. Les rapporteurs proposent à l'assemblée l'adoption des comptes annuels et la répartition de l'excédent de l'exercice en versant un intérêt de 2 % au capital social et le disponible de 30 600 fr. 35 ct. aux réserves, propositions qui sont ratifiées à l'unanimité.

La période administrative étant écoulée, le mandat des sept membres de l'administration et des trois de l'organe de contrôle arrive à échéance. Une seule démission a été présentée, celle de M. Marcel Perrenoud (Les Petits-Ponts), membre de l'administration, qui se retire pour raison d'âge et auquel l'assemblée exprime, par la voix de son président, ses hommages de gratitude pour son active contribution aux destinées de la Coopérative de cautionnement ainsi qu'au

mouvement Raiffeisen suisse, neuchâtelois en particulier. Pour le remplacer, l'assemblée unanime fait son choix en la personne de M. Jämes Jacot (Le Locle) alors que tous les autres membres sortant de charge sont confirmés dans leurs fonctions.

La composition des organes se présente ainsi pour la période statutaire 1957-1960 :

Administration

Président : Eugster Gall, Dr méd. vét., conseiller national, Blidegg/Bischofszell (Thurgovie)

Vice-président : Muller Alban, conseiller national, Olten (Soleure)

Secrétaire : Egger Ignace, directeur, Saint-Gall

Membres : Stadelmann Joseph, ancien directeur, Saint-Gall

Vincenz Georges, député, Trun (Grisons)

Stegmeier Engelbert, député, Wittenbach (Saint-Gall)

Jacot Jämes, caissier, Le Locle (Neuchâtel).

Organe de contrôle

Coeytaux Henri, caissier, Yens sur Morges (Vaud)

Kuelin Romain, syndic, Marly (Fribourg)

Köppel Séverin, caissier, Menzingen (Zoug).

La discussion générale n'étant pas utilisée et l'ordre du jour étant épuisé, la 15^e assemblée est close par le témoignage de reconnaissance du président aux artisans et aux soutiens de l'œuvre commune. Les participants emportent la conviction profonde que l'idéal de solidarité mis en pratique dans tous les secteurs de l'organisation Raiffeisen paie largement par une somme impressionnante de bienfaits effectifs. La Coopérative de cautionnement en particulier s'est avantageusement implantée dans l'ensemble du mouvement en fournissant des preuves tangibles de son utilité. Sa place est désormais bien marquée et son avenir assuré. *Fx.*

Note de la rédaction

Ce numéro comprend 24 pages. Il paraît comme numéro double de juillet-août. Il contient différents articles et comptes rendus qui n'avaient pas trouvé place dans le dernier numéro réservé au reportage du Congrès Raiffeisen suisse de Berne. Nous nous en excusons encore auprès de nos correspondants et lecteurs. Il s'agit plus spécialement de relations des assemblées générales des Fédérations jurassienne et valaisanne comme aussi de celles de manifestations jubilaires ou d'assemblées ordinaires de Caisses locales.

Le prochain numéro paraîtra en septembre.

Marché des capitaux et taux de l'intérêt

Le marché de l'argent et des capitaux a présenté, pendant plusieurs années, une situation d'une stabilité remarquable caractérisée par une lente mais constante tendance à la baisse des taux. Brusquement, l'évolution s'est modifiée et la tension contraire est si forte qu'elle oblige les responsables à se tenir journellement au courant des faits nouveaux. C'est la raison de cette chronique qui veut donner une réponse collective aux nombreuses demandes de renseignements nous parvenant ces temps-ci. On sent de l'anxiété, de l'énervement même devant les problèmes dont la solution demande une large information. Le Messenger Raiffeisen veut ici remplir sa mission en se mettant au service des administrateurs des Caisses. A eux de suivre le courant pour être informés à temps.

Depuis quelque temps, l'évolution économique se caractérise par des tensions accompagnées de hausse des prix. Les avis divergent fortement quant à leurs causes et à leur ampleur. Nos hautes autorités suivent avec inquiétude croissante le dénouement de la conjoncture et recherchent, en étroite collaboration avec les milieux de l'économie privée, les moyens propres à écarter les dangers que cette évolution implique. Elles se penchent sur les problèmes que doit affronter et résoudre la politique conjoncturelle. Il s'agit de déceler les vraies causes du renchérissement et de rechercher les moyens de les combattre, compte tenu des conditions économiques et sociales de l'heure.

Un processus d'inflation de longue durée, tel celui que nous subissons, ébranlerait à courte ou plus ou moins brève échéance la confiance dans la monnaie s'il devait persister. Pour un pays comme la Suisse, dont la prospérité est si étroitement liée à l'essor des échanges avec l'étranger, le maintien de la capacité de concurrence sur les marchés internationaux est une condition essentielle du bien-être. Or, seule la confiance que doit inspirer la monnaie peut renforcer la volonté d'épargner, seul moyen aussi de mettre le marché des capitaux en état de répondre aux demandes d'investissements indispensables au développement de notre économie.

Le resserrement intervenu sur le marché des capitaux, au cours des deux dernières années, s'illustre par les chiffres suivants : il a été prélevé net, en 1955 et 1956, 1920,6 millions d'argent frais sur le marché par les émissions publiques d'emprunts (suisses et étrangers) et d'actions alors que ce montant n'était que de 643,3 millions pour les deux années précédentes.

Mais pourquoi a-t-on passé de la pléthore à la raréfaction, ces capitaux étant utilisés en Suisse et entrant simplement dans le circuit financier ? Telle est la question que se pose le profane et à laquelle nous devons répondre fréquemment. Or, il n'en est pas ainsi actuellement, notre économie s'étant mise, depuis 1955 et surtout depuis 1956, à vivre au-dessus de ses moyens, c'est-à-dire que nous achetons à l'étranger pour beaucoup plus que ce dernier ne nous rend, d'où cette anémie qu'il faut traiter pendant qu'il en est encore temps. Rappelons-en encore une fois les causes marquantes.

1. Notre balance commerciale avec l'étranger est nettement déficitaire depuis 1955. L'excédent des importations qui était de 320 millions de francs en 1954, de 779 millions en 1955, a passé à 1394 millions en 1956. Alors que jusqu'en 1954 ce déficit était encore comblé par les entrées invisibles, soit les intérêts de nos placements à l'étranger et le produit du tourisme, etc., ces recettes ne suffisent plus, et de loin, depuis 1955, à équilibrer la balance des revenus.

2. En raison de l'instabilité de la situation internationale, les secteurs du commerce et de l'industrie ont procédé à une reconstitution considérable des stocks.

3. Notre position à l'Union européenne des paiements est devenue déficitaire, alors qu'en 1955 l'excédent actif de notre balance des revenus était encore de 662 millions. Pour le premier trimestre de 1957, notre passif à l'UEP se monte déjà à 285 millions de francs. Récemment, la Banque nationale a dû envoyer 400 millions d'or à l'étranger. Une telle ponction sur nos réserves d'or ne saurait se répéter indéfiniment. Force est donc de freiner la politique d'investissements qui menace de nous entraîner dans des aventures.

4. Immédiatement après la dernière guerre mondiale, nous avons bénéficié de grandes quantités d'argent étranger mis en sécurité chez nous. Aujourd'hui, pour les besoins de l'extension économique dans les pays intéressés, une bonne partie de ces fonds ont été retirés et on note un fort recul des nouveaux placements étrangers en Suisse ; ceux qui nous arrivent sont moins stables qu'auparavant.

5. Notre politique des taux bas des années passées a fait le succès des emprunts étrangers émis en Suisse. Attirée par des rendements alléchants, notre épargne a partiellement pris le chemin du dehors. Se-

lon des estimations approximatives, jamais les exportations de capitaux privés n'auraient été aussi élevées qu'en 1955 et 1956, soit autant que de 1950 à 54. Cette prédilection de l'épargne pour les placements étrangers, c'est autant de fonds qui sont écartés du marché suisse.

6. Pour des raisons majeures, la Suisse a dû consentir des prêts officiels à l'étranger.

7. L'immigration de la main-d'œuvre sèvre notre économie d'un nombre respectable de millions. Les travailleurs étrangers, économes de par nature, ne dépensent qu'une partie seulement de leur revenu en Suisse. Ils en évadent un solde appréciable dans leur pays. On compte qu'en 180 jours, 100 000 saisonniers italiens économisent en moyenne 90 millions de francs. Et cette année, on compte chez nous 327 000 ouvriers étrangers. D'autre part, cette main-d'œuvre constitue encore un autre danger en ce sens qu'elle est une des causes de la surexpansion et par conséquent de l'accroissement excessif de la demande de capitaux et des investissements. Une réserve s'impose dans ce secteur.

8. Le volume des crédits bancaires a atteint un niveau record. Pour les 62 banques prises en considération par la statistique mensuelle de la BNS, le total des débiteurs a passé de 8,7 milliards en 1954 à 10,5 milliards en 1956, soit une augmentation de 21 %. Cette situation provient des investissements exagérés et de l'intensité excessive de la production et de la consommation, de la construction privée en général et des travaux ordonnés par les pouvoirs publics. Une telle demande croissante ne saurait manquer d'encourager fortement la tendance inflationniste avec, pour conséquence directe, l'accélération du mouvement de hausse des prix et des salaires.

Payant d'exemple, pour parer au danger provenant de la dépréciation de notre monnaie, la Confédération a décidé de réduire le volume des constructions pour 1957, d'ajourner les travaux non urgents. Les cantons et les communes sont invités à emboîter le pas en établissant un ordre d'urgence pour les travaux. Le Conseil fédéral a lancé également un appel, dans ce sens, à l'économie privée. Souhaitons qu'il soit entendu et suivi.

L'augmentation du taux d'escompte officiel par la BNS équivaut d'ailleurs à un signal d'alarme. C'est l'arme classique pour freiner la surexpansion. Si l'on veut éviter que notre économie, jusqu'ici prospère, présente des signes de défaillance, des sacrifices sont nécessaires de chacun et la raison commande de se soumettre sans trop récriminer aux mesures décrétées par nos auto-

rités monétaires soucieuses de dissiper au plus vite les ombres qui se dessinent sur notre avenir économique. Nous devons savoir rester maîtres de notre vitesse pour éviter les réactions dangereuses. La prospérité n'est une belle chose qu'à la condition qu'elle puisse éviter des mouvements désordonnés conduisant à la dépression économique. Et qui veut atteindre le but doit en employer les moyens.

L'augmentation du taux d'escompte officiel n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire. Actuellement encore, la BNS reste très au-dessous des banques centrales des autres pays. Le nouveau taux de 2 1/2 %, en effet, se compare avantageusement au 3 % appliqué aux Etats-Unis, au 4 % en France, au 4 1/2 % en Allemagne, au 3 3/4 % en Hollande, au 5 % en Angleterre et au 4 % en Italie. La moyenne pour tous les pays est d'environ 4 3/4 %. Nous sommes donc encore favorisés parmi les pays à économie saine.

Quelle sera alors la politique future de la Confédération ? M. le conseiller fédéral Streuli, chef du Département des Finances, s'est prononcé sur la politique de stérilisation pratiquée par la Confédération. Cette dernière a suffisamment de possibilités pour atténuer, le cas échéant, un resserrement non désirable du marché. Mais M. Streuli ne conteste pas que les mesures prises auront des répercussions sur le taux hypothécaire. On aurait tort d'ailleurs d'attribuer aux autorités le pouvoir de fixer le taux de l'intérêt. Les fluctuations, dans ce domaine, dépendent d'éléments et de circonstances qui échappent le plus souvent à leur influence. En somme, estime M. Streuli, il faut remettre les choses dans leur juste perspective et considérer les mesures si vivement critiquées dans le cadre général de la politique économique nationale.

Actuellement, la situation sur le marché de l'argent se présente ainsi: les taux de l'intérêt continuent à s'élever. Le taux d'es-

compte officiel a passé de 1 1/2 à 2 1/2 % et celui des avances sur nantissement de 2 1/2 à 3 1/2 %. Le taux de 3 1/2 %, devenu courant pour les obligations de caisse, est déjà dépassé par bon nombre de banques cantonales qui offrent le 3 3/4 %. Le taux moyen de l'épargne est encore demeuré sans changement à 2,33 %. Une augmentation est cependant envisagée dans un proche avenir. En revanche et pour la première fois depuis 1950, le taux d'intérêt des placements hypothécaires de premier rang a passé de 3,54 à 3,58 %. Le rendement moyen des emprunts fédéraux a passé à 3,80 %, niveau qui n'avait plus été atteint depuis de nombreuses années. Le canton de Vaud a lancé un emprunt à 4 %. Les Forces motrices bernoises ont lancé le leur à 4 1/4 %. Tous les grands établissements de crédit mettent successivement le taux de l'intérêt de leurs bons de caisse en harmonie avec les nouvelles tendances du marché de l'argent.

Sans vouloir forcer le pas, les *Caissees Raiffeisen* doivent s'adapter à la situation, veillant surtout à ne pas voir leurs dépôts confiés prendre le chemin d'un autre établissement par suite du refus d'harmoniser les taux créanciers aux conditions de l'heure, ou à ne pas laisser échapper de nouveaux et bienvenus dépôts pour la même raison. De toutes manières, on appliquera partout, pour les obligations, le taux officiel bonifié par la banque cantonale. Ce sera le 3 1/2 %, plus souvent déjà le 3 3/4 %. Le taux de l'épargne restera inchangé à 2 1/2 %, pour cette année du moins. On pourra continuer à tenir les taux débiteurs en vigueur avec le 3 1/2 % pour les hypothèques de premier rang. Exceptionnellement, si la nécessité s'en faisait sentir, il y aurait lieu de majorer quelque peu le taux des catégories de prêts et de crédits qui ne sont pas couverts par des premiers rangs hypothécaires. Le taux des avances aux communes et paroisses est, en tout cas, de 3 1/2 %, sinon de 3 3/4 %.

Fx.

Pourquoi ne le fait-il pas ?... Pourquoi a-t-il si peu d'action sur les événements ?...

C'est que le christianisme ne peut agir que par les chrétiens, et que les chrétiens, du moins pour tout ce qui touche à la vie publique, sont dans un désarroi presque aussi grand que les autres. Au lieu de juger les événements comme ils devraient le faire, d'après la table chrétienne des valeurs humaines et des grandes lois de justice et de charité, ils règlent leurs attitudes sur leurs intérêts, qui paraissent souvent opposés, sur leurs passions individuelles, qui sont forcément diverses, sur leurs impressions du moment, qui ne peuvent être que changeantes.

Quand, le matin, il ouvre son journal, c'est là que, trop souvent, le chrétien cherche la lumière. Loin de dominer les événements d'une pensée ferme, appuyée à la sagesse du Christ, il laisse les événements mêmes dominer sa pensée. Et c'est pourquoi on voit tant de chrétiens passer d'un extrême à l'autre. La raison profonde de cette étrange versatilité est la suivante : combien y a-t-il de chrétiens, même dirigeants, qui soient vraiment instruits de la véritable doctrine chrétienne, et de ses exigences relatives à la vie publique ? Combien qui soient assez pénétrés des valeurs de l'Evangile pour être dans l'impossibilité de l'oublier jamais ?... Et pourtant, combien prétendent être des chrétiens sincèrement convaincus et loyalement pratiquants ?...

La table des valeurs chrétiennes est une table éternelle, qui ne varie pas avec la tournure que prennent les événements. La paix, par exemple, reste l'idéal chrétien, et l'effort persévérant pour son organisation un devoir. La liberté et l'autorité sont deux biens nécessaires, qu'il faut ordonner, et non sacrifier l'un à l'autre. Après comme avant une grève, le respect de la personne humaine reste l'idée directrice de toute réforme sociale.

Les chrétiens se plaignent qu'on ne les écoute pas. Ils gémissent du peu d'influence de leurs idées sur le monde qui les entoure. Et surtout, seconde note dominante de notre époque contemporaine, ils sont profondément scandalisés de voir à quel point le monde fait peu de cas de la vraie justice.

Que de fois n'entend-on pas jaillir cette exclamation : « Ce n'est pas juste ! » Il s'agit parfois de l'injustice soufferte par les autres, et, dans ce cas, l'indignation peut se teinter d'une certaine noblesse. Si elle n'est cependant pas suivie d'un courageux effort pour créer plus de justice, elle reste ce qu'il y a de plus vain au monde. La plupart du temps, ceux qui disent : « Ce n'est pas juste » ne songent qu'à l'injustice dont ils se croient eux-mêmes les victimes. Et comme l'homme est plein de désirs contradictoires, il est rarement content de son sort. Le bonheur de

Propos du vieux moraliste

Voir clair et être juste

Quand on cherche à caractériser notre civilisation contemporaine, du point de vue des courants intellectuels qui la remuent, ce qui apparaît comme la note dominante est le désarroi de l'opinion publique, l'anarchie et l'instabilité de la pensée... Plus de tables du Décalogue, plus d'échelle des valeurs, plus de hiérarchie directrice universellement acceptée. Non seulement les nations, les partis, les classes sociales sont en désaccord sur les bases fondamentales de la vie, non seulement ces tables des valeurs humaines sont le plus souvent faussées, mais encore

elles varient au gré des événements, au sein de chaque groupe et dans le cerveau de chaque individu. A aucune époque peut-être n'a sévi une telle absence de fermeté dans la pensée...

Seul, au milieu de ce tourbillon de systèmes, le christianisme demeure ferme, avec sa table éternelle des valeurs humaines, et des lois divines de la vie. Dans le grand désarroi de la pensée moderne, il semble donc que le christianisme devrait rallier à son plan toutes les pensées hésitantes de ceux qui cherchent la lumière avec bonne volonté.

ce monde se compose de tant de pièces qu'il en manque toujours l'une ou l'autre.

On n'a jamais vu le standard de vie aussi élevé qu'à notre époque, du moins dans certains pays, dont le nôtre, et jamais il n'y a autant de mécontents. Cet esprit de revendication est un des facteurs qui empoisonnent le plus non seulement les rapports entre les hommes, mais d'abord et principalement les individus eux-mêmes.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas d'injustices dans le monde, ni de combat à mener pour en éliminer le plus grand nombre possible ? Qui le nierait ? Mais la machine sociale elle-même, tout en en supprimant, en créera de nouvelles. C'est pourquoi les hommes seront malheureux aussi longtemps qu'ils ne changeront pas leur optique sur le monde, et ne passeront pas de la justice païenne à la justice chrétienne. Par la première, je réclame la justice des autres envers moi. Par la seconde, je me préoccupe d'être juste à l'égard des autres, et même de dépasser cette justice pour être bien sûr de l'accomplir. Avant l'Evangile, la justice consistait à adopter envers les autres une conduite équivalente à la leur, et donc de répondre à la bonté par la

bonté, mais aussi à la méchanceté par la méchanceté, à la violence par la violence. Le Christ est venu renverser les idées reçues, et créer dans l'homme un cœur nouveau. A ses yeux, il n'y a qu'un moyen d'être juste : c'est de se soucier surtout de la justice que nous devons aux autres, c'est de dépasser cette justice pour nous laisser guider uniquement par la volonté de créer du bien, en toutes circonstances, à l'égard de tous, quelles que soient leurs dispositions et attitudes envers nous. Ce n'est pas d'un monde devenu juste que nous devons rêver, mais d'un monde où nous serons, nous, devenus justes. Le jour où chacun le voudrait sérieusement, le monde deviendrait, en réalité, le paradis de la justice et de l'amour.

Le jour où nous n'aurons plus qu'un souci : dans un monde sans justice jeter le poids de notre propre justice, nous prendrons place parmi les forces qui construisent, qui édifient, qui unissent, qui réconcilient, qui créent. Du coup nous aurons trouvé la paix et la joie. Il n'y a pas d'autre solution aux querelles qui divisent le monde, et aux injustices dont souffrent les hommes...

A. M.

Montsevelier a réservé un accueil chaleureux aux raiffeisenistes jurassiens

Le jour viendra certainement où le Jura comptera sa centaine de Caisses Raiffeisen avec des centaines de millions de bilan. Mais ce qui importe le plus pour nous, ce ne sont pas les chiffres, c'est avant tout le bilan moral. La matière n'est rien sans l'esprit.

Tel est le leitmotif qui a présidé aux 32^{es} assises annuelles de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. En fixant cette qualification du mutualisme de crédit tel qu'il est pratiqué chez nous, le président ne pouvait mieux mettre en évidence la solidarité chrétienne qui ressort de la doctrine raiffeiseniste. Sans elle, nos institutions se ravalerait au rang de simples entreprises affairistes et perdraient leur droit à l'existence. « En effet, poursuit le président, toutes les classes sociales rurales, du paysan au commerçant, de l'artisan à l'ouvrier, tous collaborent à notre mouvement coopératif et le peuple entier, jusqu'aux intellectuels, suit avec intérêt son développement. »

Ces sentiments de véritable esprit communautaire, Montsevelier a su les exprimer de la manière la plus vivante par sa population qui, tout entière, a participé à la journée. Ce n'est pas trop de dire que tout le village était en fête. A toutes les maisons flottaient les drapeaux aux couleurs fédérales, jurassiennes et communales. Les participants, non sans une certaine émotion, ont profité de l'esprit d'hospitalité de ce village où ne vibre qu'un seul cœur et qu'une

seule âme. Ce fut pour eux un véritable enchantement : enfants des écoles sous la houlette d'une maîtresse émérite, fanfare aux uniformes rutilants, chœur mixte aux voix les plus mélodieuses, jeunes filles accortées et au franc sourire versant le doux nectar aux délégués, devant les maisons des visages souriants, tout cela émanant d'une volonté spontanée de tous dont la modestie était encouragée par la collaboration stimulante de toutes les autorités locales. Non seulement Montsevelier a parfaitement fait les choses, mais ce village, blotti dans les cerisiers en fleurs, a donné le témoignage de l'harmonie régnant au sein d'une population campagnarde heureuse parce qu'attachée à la terre qui la fait vivre et qui vit dans le vrai esprit raiffeiseniste.

C'est le samedi 27 avril. Les délégués arrivant, qui en autos particulières, qui en car postal, se réunissent à 9 h. 45 à la salle communale juste assez spacieuse pour les contenir. Les enfants des écoles, tambour en tête et sous le regard tout maternel de leur institutrice, Mme Cuenat, attendent impatiemment sur la scène le moment de chanter leurs souhaits de bienvenue. Ces voix enfantines ont le don d'enthousiasmer la salle alors qu'une fillette vient fleurir le président en lui adressant un gentil compliment. Dans cette ambiance si hospitalière, le président de la Fédération, M. Sylvain Michel, député

à Courtedoux, prononce les paroles traditionnelles d'ouverture et remercie, tout ému, les enfants qui ont voulu traduire les sentiments de tout le village. Il salue les délégués et les hôtes du jour : M. le doyen Buchwalder, du décanat de Courrendlin, M. le pasteur Nicolet, de Delémont, le délégué de l'Union centrale, M. Géo Froidevaux, M. le préfet Faivet, M. le professeur Cerf, de Courtemelon, M. le colonel Farron, les autorités communales, paroissiales et scolaires locales.

A ce moment, M. l'instituteur Cuenat, président du Conseil de surveillance de la Caisse locale, souhaite la bienvenue dans son village dont il fait un pittoresque historique et dont l'hospitalité est proverbiale.

Ayant ainsi prélué, l'assemblée passe à l'ordre du jour par la nomination de deux scrutateurs, M. le député J.-J. Decrauzat (Lamboing) et M. W. Rieser (Prêles). La lecture, par le secrétaire M. Louis Daucourt (Fahy), du procès-verbal de l'assemblée de 1956 à Fahy, emporte tous les éloges. L'appel fait constater la présence de 199 délégués représentant 64 des 67 Caisses fédérées. La Caisse de Pleigne, quoiqu'annoncée s'est fait excuser au dernier moment, tandis qu'on regrette l'absence non motivée de celles de Réclère et de Saulcy.

L'exercice 1956 a permis aux Caisses jurassiennes la réalisation de nouveaux et importants succès ; elles ont manifestement renforcé leurs assises. Telle est la constatation que fait ressortir le rapport du président M. Michel et qu'illustrent les chiffres ci-dessous :

	Augmentation	
Nombre de Caisses . . .	67	2
Effectif des membres . .	5 568	161
Effectif des déposants . .	17 917	874
Dépôts d'épargne . . . Fr.	37 921 000	3 443 000
Prêts hypothécaires . . . Fr.	31 515 000	3 741 000
Somme des bilans . . . Fr.	52 423 000	5 289 000
Roulement d'affaires . . Fr.	71 321 000	2 168 000
Fonds de réserve . . . Fr.	1 724 000	201 400

La progression des bilans est de l'ordre de 11,2 % sur l'année précédente (moyenne suisse : 7,8 %). Les deux Caisses nouvellement fondées sont celles de Crémises et de Sorvilier, précieux jalons ouvrant de belles perspectives de conquêtes dans le Jura-centre.

Après avoir procédé à un tour d'horizon de la situation économique du pays, le président trace encore les tâches des raiffeisenistes dans la vie publique comme protagonistes de l'esprit communautaire « en ce siècle de l'homme libre et conscient », l'homme utile à ses semblables.

Enchaînant à cette belle péroration, le président exalte encore la fidélité et les mérites des vétérans qui viennent d'accomplir 25 ans d'activité au sein des Conseils des Caisses locales, un quart de siècle de dévouement et de loyale collaboration au service

du bien commun. Aux applaudissements de l'assemblée, ces chevronnés reçoivent le porte-feuille que la Fédération leur réserve par tradition. En voici le palmarès.

Rottet Maurice, Corban
Bron Henri, Corban
Babey Abel, Courtedoux
Grandgeon Eugène, Courtedoux
Michel Sylvain, Courtedoux
Membrez Joseph, Courtételle
Vogel Louis, Mervelier
Biétry Joseph, Montfaucon
Maillard Léon, Montfaucon
Rebetez Jules, Montfaucon

Dans le cadre de la proclamation des vétérans, deux militants reçoivent également un plateau dédié de la part de l'Union centrale pour 30 ans d'activité. Ce sont :

Marquis Clément, Mervelier
Marquis Camille, Mervelier

Les deux lauréats des prix de la Fédération aux examens de clôture de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon du printemps dernier ont été

Roy Louis-Philippe, Vendlincourt,
prix d'économie rurale, et
Tièche Maurice, Tramelan,
prix de comptabilité.

Poursuivant la liquidation rapide des affaires administratives, l'assemblée entend la présentation des comptes du ménage interne de la Fédération, par son caissier, *M. Albert Ackermann* (Montsevelier). Sur proposition des sections vérificatrices d'Asuel et de Mont-Soleil, ces comptes sont approuvés à l'unanimité. Les sections de Diesse et de Tramelan rapporteront sur les comptes de l'exercice en cours. La cotisation annuelle reste fixée au barème en vigueur. Les Caisses d'Asuel et de Nods représenteront officiellement la Fédération au Congrès de 1958. Par acclamation, l'assemblée ratifie l'admission des deux nouvelles sections de Crémines et de Sorvilier au sein de la Fédération.

L'ordre du jour appelle encore les élections statutaires pour la période 1957-1960. Consacrant la stabilité des mandats, l'assemblée procède à la réélection « in globo » et par acclamation des membres du Comité fédératif. Elle rend un hommage particulier à *M. Sylvain Michel*, son distingué président, en charge depuis 1950.

Il est temps d'aborder l'étude de questions d'actualité d'ordre économique, juridique et pratique, susceptibles de parfaire l'information des militants, voire nécessaires à leur formation d'administrateurs responsables de la fortune populaire à la tête de coopératives de crédit dont les membres sont solidaires. Cette tâche incombe au délégué de l'Union, *M. G. Froidevaux*, de l'Office de revision. Après avoir fait un exposé de la situation d'ensemble des Caisses et des considérations générales de revi-

sion, le rapporteur met l'accent sur le sens et la valeur des contrôles et sur les limites morales du cautionnement solidaire. Il rappelle les caractéristiques de la nouvelle loi sur la Caisse hypothécaire du canton de Berne et l'introduction des nouvelles valeurs officielles en soulignant leur répercussion sur la politique du crédit hypothécaire et précisant que les Caisses Raiffeisen prennent toujours les $\frac{2}{3}$ de la valeur vénale pour base de la limite du premier rang. Il s'arrête encore à la situation aiguë du marché de l'argent face au devoir des Caisses fédérées et conclut en rappelant les principes d'un sain fédéralisme dans le domaine de l'économie et de la finance, en opposition avec la tendance à la concentration amorcée dans le secteur bancaire.

L'heure étant avancée et les estomacs criant famine, la discussion générale prévue est réduite à sa plus courte expression, cela à grand regret, tant il serait utile que des questions posées en particulier au reviseur puissent être débattues en assemblée pour l'édification de tous. Ce sera pour la prochaine fois... Et le président de remercier les participants pour leur attention soutenue, d'exprimer sa satisfaction du succès de l'assemblée et de donner rendez-vous à tous les participants au Restaurant de l'Aigle.

* * *

Après un apéritif dégusté en plein air, le repas fut excellemment servi par le maître de céans, pendant que la fanfare du village, sous la baguette de *M. l'instituteur M. Cuenat*, donne concert sous les fenêtres de la grande salle.

A l'heure des toasts et sur invitation de *Me Laurent Aubry* (Saignelégier) major de table plein de verve, plusieurs personnalités prennent la parole. *M. le préfet Faivet* dit sa sympathie et son entière confiance à l'égard des Caisses Raiffeisen et se plaît à leur décerner le certificat proclamant que leur saine administration leur a valu d'être reconnues par le Gouvernement cantonal comme établissements bancaires aptes à recevoir les fonds communaux. *M. le doyen Buchwalder*, de Courrendlin, loue, avec humour et l'éloquence du cœur, le système Raiffeisen qui met les biens matériels au

service de l'entraide humaine par l'application d'une doctrine éminemment chrétienne. *M. le colonel Farron* dit la fierté de l'ADIJ de compter dans ses rangs une Fédération de coopératives aussi prospères que sagement administrées. *M. le professeur Cerf*, vaillant défenseur de la terre jurassienne, apporte le message de la direction de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon et dit la place importante qui doit être laissée aux Caisses de crédit mutuel dans l'enseignement aux ruraux. Tirant une conclusion, un élève a défini la Caisse Raiffeisen : le carburant qui fait marcher les machines.

Et le clou des toasts ne fut-il pas celui, tout pétillant d'esprit, du maire du village, *M. Ackermann*, caissier de la Caisse locale, et qui associe les vœux de toute la population, des diverses autorités locales aux tout petits en passant par les sociétés artistiques et dit la joie de tous d'avoir eu l'honneur d'accueillir les raiffeisenistes jurassiens. Il marque l'esprit de travail, de sobriété et de courage de ses administrés en soulignant ce vieil adage plein de bon sens et qui caractérise bien sa commune : « Le bruit ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de bruit. »

Pour la bonne bouche, *M. le maire* invite l'assistance à prendre le café en plein air, sous la tonnelle, où le chœur mixte réserve la surprise d'un charmant concert. *Mme Cuenat*, institutrice, et ses chanteurs, se sont taillé un vif et mérité succès par l'exécution des plus beaux chants du terroir. Pour nombre de participants, ce fut une révélation.

Tout au long de la journée, ce fut la démonstration de ce qu'un village peut réaliser lorsque règne en son sein la paisible harmonie des cœurs et la volonté de travail ennoblies par l'esprit chrétien de l'entraide pour le bien commun. Merci à toute cette vaillante population, à ses autorités et à son corps enseignant pour la fructueuse leçon donnée avec tant de simplicité.

Manifestation d'union et de solidarité, les assises de la Fédération jurassienne ont témoigné du dynamisme croissant des Caisses de crédit mutuel et de leur participation à la rénovation de la vie rurale. Ceux qui ont eu l'insigne faveur d'y participer en gardent un souvenir lumineux. *Fx.*

La Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand tient ses assises annuelles à Charrat

Une tradition, qui est devenue une règle, veut que la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand tienne ses assises annuelles une année en montagne et la suivante en plaine. Cependant, après l'assemblée de Bagnes de 1955, la Caisse d'Ayent eut le privilège, l'an dernier, de recevoir les délégués. Cette « entorse » à la tradition ne pou-

vait que confirmer la maxime bien connue : « L'exception confirme la règle. »

Pour donner satisfaction aux revendications bien légitimes des Caisses de la vallée du Rhône, le comité fédératif porta son choix sur Charrat, cité où l'idée raiffeiseniste a trouvé un terrain particulièrement fécond. En ce jeudi 25 avril, par un début

de matinée ensoleillée, les délégués des Caisse bas-valaisannes se retrouvent donc à Charrat, après une année de travail et de dévouement à la cause qui leur est chère. Etant donné l'heure d'arrivée tardive des congressistes du « haut », l'ouverture de l'assemblée n'a pu être fixée qu'à 10 h. 30. C'est dans une salle comble que *M. Urbain Zufferey*, président par intérim, déclare ouverte l'assemblée annuelle de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Bas-Valais. Il remercie les délégués d'avoir répondu si nombreux à l'invitation du Comité et se plaît à relever la présence de nombreux invités.

M. Philippe Lonfat se fait le porte-parole de la Caisse locale et de la commune et souhaite aux délégués présents une cordiale bienvenue dans les murs de sa chère cité. Le président le remercie de ses aimables paroles et invite les délégués à implorer la bénédiction du Très-Haut sur les travaux de cette journée. C'est sous le signe du deuil que devait se dérouler cette manifestation : *M. Puippe*, l'infatigable pionnier du raiffeisenisme en terre valaisanne, le président dévoué de la Fédération, n'est plus là. *M. Louis Lonfat*, député, sait en termes choisis rappeler aux raiffeisenistes présents le souvenir inaltérable de cette figure attachante.

M. le conseiller national R. Jacquod procède ensuite à l'appel des Caisses qui fait ressortir une participation de quelque 270 délégués. Seule la Caisse de Salins n'est pas représentée. A la nomination des scrutateurs, *MM. Otto Clavien* (Miège) et *Georges Darbellay* (Liddes), présentés par le président, sont élus sans opposition. Poursuivant, le secrétaire de la Fédération donne connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Celui-ci, rédigé avec la compétence habituelle, est écouté avec attention et les applaudissements unanimes adressés à son auteur traduisent bien à quel point ce compte rendu est apprécié.

Il appartient au dévoué caissier de la Fédération, *M. J.-M. Clerc*, de rendre compte de la situation financière du ménage interne de l'organisation cantonale. Son exposé détaillé est confirmé par le rapport des vérificateurs qui proposent à l'assemblée l'approbation des comptes de 1956. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Le président soumet à l'assemblée une proposition du Comité cantonal concernant l'érection d'un monument sur la tombe du président défunt en hommage à son inlassable dévouement à la cause raiffeiseniste. Les délégués donnent leur accord de principe et confient au Comité la réalisation de ce projet.

Enchaînant, *M. Zufferey*, président par intérim, donne lecture de son rapport annuel. Il retrace l'activité du Comité central durant l'exercice écoulé. Analysant la situation actuelle et les craintes légitimes que

provoquent dans l'opinion publique mondiale les découvertes scientifiques modernes, il conclut en exhortant les raiffeisenistes à envisager l'avenir, aussi sombre soit-il, avec optimisme et à garder confiance en la protection du Créateur.

Le point 8 de l'ordre du jour est réservé à l'élection d'un nouveau membre du Comité. Après délibérations, deux candidats sont proposés. Au vote à main levée, *M. l'abbé Crettol* obtient la majorité des voix.

Passant au point suivant, *M. le conseiller national R. Jacquod* rapporte sur les événements postérieurs à l'assemblée d'Ayent : le décès du vénéré président et les séances du Comité central au cours desquelles la question de son remplacement a été discutée. Au nom de ses collègues unanimes, il propose à l'assemblée de porter son choix sur *M. Urbain Zufferey*, vice-président et membre du Comité depuis 1941. Elu à l'unanimité par acclamation, le nouveau président, visiblement ému, remercie les délégués de la confiance qu'ils lui accordent et s'engage à guider, du plus près de sa conscience, les destinées du mouvement cantonal.

Les candidatures proposées de *MM. P. Mudry* (Sion) et *G. Mettan* (Evionnaz), pour les fonctions de vérificateurs des comptes sont acceptées sans opposition.

La première tâche du nouveau président, à laquelle il s'adonne avec une joie non dissimulée, est de recommander à l'assemblée de proposer aux Conseils de l'Union la candidature de *M. le conseiller national R. Jacquod*, en qualité de membre des Conseils centraux, en remplacement de feu *M. A. Puippe*. Personnalité valaisanne très marquée, ardent défenseur des classes laborieuses, *M. le conseiller national R. Jacquod* est réellement à même de défendre les intérêts de la Fédération valaisanne auprès des organes supérieurs de l'Union. Aussi, l'assemblée unanime rend-elle témoignage, par ses acclamations, de l'estime et de la confiance dont le candidat jouit auprès des raiffeisenistes valaisans.

Un quart de siècle de fidélité, de travail désintéressé et d'entier dévouement à la cause commune mérite une attention toute particulière et un hommage de reconnaissance. Conformément à la tradition établie, le président procède à la distribution des portefeuilles, moment toujours émouvant aussi bien pour l'assistance tout entière que pour les dirigeants à l'honneur. Ce sont

MM. Clavien Otto, Miège
Clavien Tobie, Miège
Clavien Adrien, Miège
Clavien Rémy, Miège
Albrecht Joseph, Miège
Besse André, Leytron
Favre Camille, Vex
Pittetlout Alphonse, Vex

Pannatier Ernest, Mase
Darbellay Georges, Liddes
Frossard Etienne, Liddes

En qualité de représentant de l'Union suisse, *M. Bucheler*, secrétaire de l'Union, transmet à l'assemblée les salutations et les vœux des organes supérieurs de Saint-Gall. Dans son vivant exposé, l'orateur sait capter l'attention des délégués sur la question des disponibilités des Caisses valaisannes, problème de plus en plus actuel. Ses constatations et commentaires appuyés par des chiffres précis rassurent les délégués sur ce facteur important de l'économie valaisanne.

Idées directrices

Coopératives : rendement meilleur et formation de la personnalité

Ces mesures spéciales (celles répondant aux revendications posées par l'agriculture, Réd.) et celles autorisées par les dispositions législatives en vigueur devraient s'accompagner d'un développement de l'activité des coopératives agricoles dans la reprise des produits et la vente des agents de production. C'est là en effet un des bons moyens d'abaisser les frais de production, en mettant aussi en commun les efforts dans l'amélioration qualitative et la standardisation des produits, au service des consommateurs.

La coopérative locale constitue également une école de formation des hommes libres, en ce sens qu'elle met sans cesse en évidence la responsabilité de ses membres à l'égard de la communauté. Aujourd'hui précisément où l'on compte en nombre toujours plus grand ceux qui attendent beaucoup trop de l'Etat et trop peu d'eux-mêmes, nous avons besoin d'une coopération où la personnalité humaine puisse sainement se développer.

Peut-être avons-nous tendance, dans la lutte quotidienne entre le besoin de liberté et le désir de sécurité, à échanger trop légèrement la liberté contre ce que l'on croit être la sécurité. Nous considérons qu'une de nos tâches les plus importantes consiste bien à veiller à réduire et à atténuer les risques, mais qu'il ne faut jamais sacrifier la liberté de l'homme et de sa famille pour une sécurité fausse et trompeuse. Ce thème-là contient aussi en lui-même tout un programme d'éducation nécessaire pour notre jeunesse rurale. Le principal objectif visé doit être le développement des facultés créatrices de nos jeunes paysans et paysannes, et par là l'épanouissement de leur personnalité. Seule une communauté d'hommes libres, capables d'un bon esprit d'initiative, sera en mesure d'assumer — par un travail commun — les importantes tâches de l'agriculture actuelle.

ERNEST JAGGI,
 directeur de l'Union suisse des Paysans.

Les propositions individuelles donnent l'occasion à quelques délégués de s'exprimer et de remercier le délégué de l'Union pour ses précieux éclaircissements.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare close la partie officielle et invite les délégués à trinquer le verre de l'amitié, gracieusement offert par la commune de Chartrat.

Au soleil matinal qui paraissait pourtant augurer d'une belle journée, succède une pluie fine qui accueille les délégués se rendant au banquet. Ce dernier, excellemment servi au Cercle Saint-Pierre, fut apprécié de chacun.

Au café, *M. Zufferey*, président, délègue ses pouvoirs au major de table, *M. Jules Cretton*. Ce dernier remercie les autorités locales de l'aide précieuse qu'elles ont apportée à l'organisation de cette journée et donne la parole à l'hôte d'honneur, *M. le conseiller d'Etat Marcel Gross*, chef du département de l'Instruction publique. Le représentant du Gouvernement apporte le salut des autorités et félicite les dirigeants des Caisses valaisannes d'avoir su garder le sens du juste emploi de l'argent en cette période d'accaparement des capitaux. Parlant de la défense de la famille paysanne, *M. le conseiller d'Etat Gross* expose les grandes lignes du projet de loi qui devra mettre les paysans indépendants au bénéfice des allocations familiales, projet qui sera discuté lors de la prochaine séance du Grand Conseil. La mise en activité d'une telle institution dans un canton aussi peu favorisé que le Valais ne manquera pas de servir d'exemple à d'autres cantons confédérés. L'orateur émet le vœu que ce projet trouvera une réalisation prochaine sur le plan national. L'assistance enthousiaste témoigne à *M. Gross* sa reconnaissance pour le souci qu'il apporte à la réalisation des objectifs sociaux du canton.

Après avoir exprimé sa gratitude aux délégués pour la confiance qu'ils lui ont accordée en l'appelant à assumer une tâche prépondérante au sein du mouvement raiffeiseniste cantonal, *M. l'abbé Crettol* incite les délégués à ne pas se laisser gagner au scepticisme face aux atteintes du gel mais à garder confiance en l'avenir car, dit-il, tout n'est pas anéanti et bien souvent, après des gels que l'on qualifiait de catastrophiques, les récoltes ont été supérieures aux prévisions optimistes.

A son tour, le secrétaire de la Caisse locale, *M. Jules Dondénaz*, retrace l'activité de la Caisse de Chartrat et plus particulièrement l'histoire de la commune qui nous accueille si aimablement.

La partie oratoire se termine par l'émouvante lecture du premier rapport de revision de la Caisse d'Ayent, effectuée par le curé Traber, il y a 46 ans. *M. Célestin Far-*

del, dévoué caissier depuis la fondation de « sa » Caisse en 1910 et doyen-caissier du Valais, tient à donner personnellement connaissance à ses benjamins de ce rapport unique qui constitue un document historique.

Enfin, c'est devant une assistance satisfaite et rayonnante que le président remercie les organisateurs pour leur travail impeccable et souhaite aux délégués un bon retour dans leur foyer.

Digne et fructueuse manifestation que celle qui s'achève en ce 25 avril 1957. Conscients de la mission qu'ils ont librement acceptée, les 270 raiffeisenistes valaisans, paysans, artisans et commerçants, employés et ouvriers, de la plaine et de la montagne, garderont de cette belle journée un souvenir durable.

D. G.

Extrait des délibérations de la séance commune des Conseils de l'Union du 4 mai 1957

En marge du Congrès Raiffeisen suisse, les Conseils de l'Union se sont réunis à Berne sous la présidence de *M. le conseiller national Gallus Eugster* (Blidegg/TG) pour traiter les affaires suivantes :

1. Les Caisses récemment fondées de Höfen (Berne) Maggia-Moghegno (Tessin) Cavigno (Tessin) qui ont rempli les conditions d'adhésion, sont admises au sein de l'Union suisse, ce qui porte l'effectif des Caisses affiliées à 1032. Dans le courant de l'année 1957, 8 nouvelles fondations sont intervenues.
2. Deux crédits sont consentis à des Caisses affiliées pour un montant total de 260 000 francs.
3. Les organes centraux approuvent le rapport présenté sur l'activité de la Caisse centrale durant les mois de mars et d'avril et prennent connaissance de la situation sur le marché de l'argent et des capitaux.
4. Au terme d'un rapport sur les dispositions prises en vue du déroulement normal du Congrès, les résolutions indispensables sont prises, notamment en ce qui concerne les propositions touchant le domaine des élections complémentaires au sein des organes de l'Union.
5. Il est pris connaissance avec satisfaction du rapport de revision de l'Office fiduciaire et de revision REvisa S. A. sur le contrôle des comptes annuels de 1956 et les expertises antérieures effectuées auprès de la Caisse centrale.

La Banque nationale suisse a 50 ans

C'est en effet le 20 juin 1907 que la Banque nationale ouvrait ses guichets. Depuis lors, son influence sur l'économie suisse, en tant qu'agent de la politique financière et monétaire du gouvernement fédéral, n'a fait que s'accroître. La banque investie du monopole d'émission des billets a pour tâche de servir de régulateur du marché de l'argent par une politique monétaire, et aussi par une politique de crédit, pour servir les intérêts généraux du pays.

La nécessité d'asseoir notre monnaie sur un système cohérent rendait nécessaire la création d'une seule banque centrale d'émission. D'autre part, la Banque nationale est véritablement au service de la Confédération et plus encore de l'économie du pays, sans pour autant être une banque d'Etat. Elle jouit ainsi d'une certaine indépendance à l'égard du pouvoir politique qu'elle conseille et dont elle seconde les efforts, sans qu'il y ait jamais eu de véritable conflit entre elle et le Conseil fédéral.

Sa fonction première est d'assurer une circulation aisée et rapide de la monnaie, de faciliter les opérations de paiement, tant au dedans de nos frontières qu'avec l'étranger, en veillant sur la valeur du franc suisse au change. Elle est la banque des banques et assure au pays sa réserve de liquidité.

La Banque nationale suisse a bien rempli, dans la mesure de ses moyens, la tâche qui lui fut confiée de pratiquer une politique monétaire et une politique de crédit servant les intérêts généraux du peuple. C'est la raison des félicitations et de l'hommage de gratitude qu'elle a reçus, le samedi 15 juin dernier, du président de la Confédération, *M. Streuli*, de *M. Loes*, au nom de l'Association suisse des banquiers, et de *M. Maurice Frère*, gouverneur de la Banque nationale de Belgique, au nom des autres banques européennes d'émission.

Deux communications de la BNS

Emission de nouveaux billets de 1000, 500, 100 et 50 francs

Le 14 juin 1957, la Banque nationale suisse a mis en circulation de nouveaux billets de 1000, 500, 100 et 50 francs. Leurs caractéristiques essentielles sont les suivantes : le billet de 1000, de couleur principale violette, présente au recto une tête de femme et au verso une Danse des Morts, celui de 500, brun, une tête de femme et la Fontaine de Jouvence, celui de 100, bleu, une tête de garçon et saint Martin, enfin celui de 50, vert, une tête de jeune fille et la cueillette des pommes.

La valeur nominale est indiquée plusieurs fois sur les deux côtés en chiffres de grandeur différente. Tous les billets sont traversés de haut en bas par un fil métallique. Celui-ci sert, tout comme le procédé

d'impression, le choix des couleurs et leur composition, à assurer la plus grande protection possible contre les imitations.

Les billets ont un format un peu plus allongé, mais un peu plus étroit que les coupures actuelles. Les maquettes sont l'œuvre de feu l'artiste suisse Pierre Gauthat. L'impression des coupures de 1000 et de 100 francs a été confiée à la Maison Thomas de La Rue & Co., Limited, à Londres, et celle des coupures de 500 et de 50 francs à la Maison Waterlow & Sons, Limited, à Londres.

Les anciens billets de 1000, 500, 100 et 50 francs continueront à rester en circulation ; ils seront retirés plus tard.

Gentlemen's Agreement concernant le financement de la construction

Sous l'inspiration des hautes autorités du pays qui voulaient parer aux risques d'inflation déterminée principalement par la hausse accentuée des matières premières, une convention avait été signée bénévolement par l'ensemble des banques et était entrée en vigueur le 1^{er} août 1951. Elle avait pour but de remédier à une mise à contribution excessive de l'industrie du bâtiment et de prévenir des influences défavorables sur le régime des prix et des salaires. Il s'agissait, notamment en imposant des limites de prêts raisonnables, de maintenir des conditions saines dans le domaine du crédit à la construction et du crédit hypothécaire, en un temps de grande liquidité monétaire.

Ce Gentlemen's Agreement fut renouvelé d'année en année au 31 juillet. Mais si les objectifs auxquels il tendait sont toujours actuels, il faut reconnaître que les modifications qui se sont produites sur le marché de l'argent et des capitaux ont conduit les bailleurs de fonds à observer, par la force des choses, de la mesure en matière de crédits de construction. Le resserrement du marché constitue un obstacle tout naturel à l'octroi excessif de crédits dans ce domaine. Partant de l'idée qu'une réglementation conventionnelle ne doit pas être maintenue en vigueur plus longtemps que les circonstances l'exigent, l'Office fiduciaire central chargé de surveiller l'application des clauses de l'accord estime que l'on peut renoncer, dans les circonstances actuelles, à proroger une nouvelle fois le Gentlemen's Agreement concernant le financement de la construction. Celui-ci cessera donc de produire ses effets le 31 juillet 1957.

Comme la politique financière pratiquée par les Caisses Raiffeisen dans le financement des crédits de construction a toujours été inspirée par la sagesse et la prudence, qu'elle a toujours été mue et continuera à se mouvoir dans le cadre de normes saines et rationnelles, cela indépendamment de toute question de liquidité, cet arrangement ne les avait pas touchées. Comme elles avaient pris acte, à l'époque, des mesures de sagesse appliquées par les banques, elles prennent simplement acte, aujourd'hui, de la cessation d'une convention dépassée par les événements.

(Réd.)

Mécanisons notre agriculture avec discernement

La faveur des générations actuelles va vers la machine et le tracteur. Il leur semble que c'est cette machine qui non seulement allégera leur peine physique mais également sauvera leur exploitation en la mettant au niveau des plus grandes.

Ce serait cependant commettre une grave erreur que d'acheter des machines sans discernement. La mécanisation agricole ne doit pas se faire à la légère. Il faut la « penser » et voir aussi loin que possible.

Nous connaissons un petit exploitant agricole de la montagne, de condition très modeste, propriétaire d'un terrain raide et accidenté, mesurant 4 ha. de surface, qui a fait l'acquisition d'une motofaucheuse d'un prix dépassant 5000 francs. Nous sommes à peu près certain que cet exploitant, comme beaucoup d'autres, s'est lancé dans une aventure dont il ignorait toutes les données. Les notions d'amortissement, d'intérêt des capitaux engagés, de frais annuels fixes, étaient pour lui de l'énigme. Il a probablement cru que cette machine étant bien soignée, travaillant au minimum pour ne pas s'user, durera toute la vie et qu'il n'aura pas besoin de la remplacer. Mais les machines se perfectionnent ! Elles sont loin d'être amorties quand les nouvelles se présentent et s'imposent.

Combien d'agriculteurs agissent de même ? Ils préfèrent contracter une grosse dépense pour une machine dont le rendement sera très problématique et renoncer à consentir des dépenses pour l'achat de bétail, d'engrais ou d'amendements dont la mise de fonds se retrouve tout entière au bout de quelques mois, ou encore pour un équipement intérieur ou ménager ou, mieux encore, pour un équipement intellectuel.

Nous ne sommes pas contre la motorisation. Au contraire. Mais nous estimons qu'il faut réfléchir sérieusement avant de signer un contrat d'achat d'une machine agricole, s'entourer de tous les renseignements nécessaires sur la qualité et la solidité de la machine, sur ses possibilités d'emploi, d'amortissement, etc.

Une solution qui s'impose pour l'acquisition à meilleur compte de machines agricoles et pour s'exposer à moins de risques et d'inconvénients est la coopérative d'achat et d'utilisation de machines agricoles. Mais, pour cela, il faut que le paysan oublie un peu son individualisme, sa fierté personnelle et qu'il admette qu'il n'y a rien à perdre à se joindre à ses voisins pour l'achat de certaines machines.

Souvent les agriculteurs se groupent à deux ou à trois, sans former une société proprement dite, pour mécaniser leur exploitation. C'est une expérience qui a réussi bien

des fois lorsque les associés sont animés d'un véritable esprit d'entraide et de solidarité. Dans la plupart des cas, ce n'est pas un organisme juridique qui est souhaitable, mais un groupement basé sur la bonne entente et l'entraide.

Il appartient à des agriculteurs dévoués de dégager les principes qui permettront à tous ceux qui veulent s'entraider sur ce plan difficile d'aboutir à des résultats satisfaisants, pour le plus grand bien de toutes les exploitations agricoles.

B.

On semble tenter le diable !

C'est ainsi que le *Journal du Jura*, de Bienne, titrait un article commentant les récents « hold-up ». Depuis la sensationnelle affaire des lingots d'or de Genève, notre pays a, en effet, subi toute une série de cambriolages à main armée de banques ou instituts financiers, les uns aussi curieux que les autres. On passe du coup spectaculaire de Lutry au forfait de la rue du Mont-Blanc à Genève pour revenir à celui de la gare de Daucher et arriver encore à celui de la banque d'Estavayer. Et nous ne nous arrêtons pas aux multiples vols avec effraction, vitrines enfoncées, etc.

Notre pays n'est cependant pas encore un petit Chicago. Pourtant, la fréquence des forfaits exige qu'on y prenne garde et que le problème retienne l'attention de l'opinion publique, spécialement des responsables. Sont-ce des amateurs ou des professionnels qui exécutent ces coups ? Il y a les deux. S'il y a échec parfois dans l'action policière, cette dernière, dans l'ensemble, s'est révélée satisfaisante. Nous aimons plutôt nous arrêter aux lacunes qui provoquent des cambriolages et chercher le remède. Voici précisé, à ce propos, la conclusion que le *Journal du Jura* tirait de l'étude de ces affaires, après avoir constaté que les opérations ont lieu en plein jour, aux heures de travail, voire aux heures de pointe, et non durant la nuit.

(Rédaction.)

Guérir ou prévenir

Lorsque les mauvais sujets sont sous clé, la justice joue son rôle. Il ne nous appartient pas de juger ici les moyens utilisés par les tribunaux en matière de prévention. La majorité des vols étant commis par des débutants, cela n'a aucune importance dans les cas qui nous occupent. De plus, ces cas ne sont pas jugés et même la prison n'est pas la solution du problème. Mais si tous ces forfaits peuvent se produire en Suisse, se répéter en l'espace de quelques mois, c'est dans l'absence pure et simple de mesures préventives qu'il faut en trouver la raison. Nous de-

vons admettre que, dans tous ces vols, la tentation était trop forte, la facilité d'agir simplifiée par un manque presque total de précautions. Ceux qui détiennent des sommes importantes sont trop confiants. Ils oublient qu'il est préférable de prévenir plutôt que de crier ensuite pour amener la police à agir...

Dans l'affaire des lingots d'or, l'imprudence fut notoire. A Lutry et à Estavayer, il n'en fut pas autrement. Des sommes importantes sont exposées à la vue de tout le monde, sans pour autant qu'on prenne la plus élémentaire des précautions. Ici, le coffre contenant 80.000 francs est tout simplement ouvert dès la première heure. Il ne sera refermé qu'avec le départ des employés. A Genève, une camionnette contenant 1 million et demi se trouve parquée en plein centre, sans qu'on ait l'idée d'y placer un surveillant. Nous nous demandons si vraiment les responsables de sommes importantes sont seulement conscients des responsabilités qu'ils assument !

Heureusement, tous ces imprudents ne sont pas victimes des malandrins en puissance qu'on peut rencontrer partout. Je connais un jeune homme qui, trois fois par semaine, traverse une localité importante avec quelques centaines de milliers de francs en billets de banque. Ces coupures sont tout simplement entassées dans une serviette de cuir... Ce trafic n'est-il pas imprudent ? Car non seulement la serviette risque de disparaître en même temps que son contenu, mais le commissionnaire risque encore sa vie. C'est pousser un peu loin la confiance. Certes, ce jeune homme a reçu la consigne de ne s'arrêter sous aucun prétexte. Mais il se pourrait qu'on le force à s'arrêter. Ce serait alors le drame, avec toutes les conséquences qu'il implique. Pensez-vous qu'à Lutry ou à Estavayer-le-Lac les bandits se seraient hasardés à ouvrir le coffre si celui-ci avait été fermé ? Pour ma part, cette hypothèse n'est guère possible. Pendant la nuit, les coffres sont fermés. Souvent, des signaux d'alarmes les relient aux permanences. Des gardiens de nuit effectuent des rondes. Mais la journée, on laisse des sommes considérables sans surveillance, ou presque. Il faudrait tout de même se rendre compte qu'en jouant à ce jeu-là, on tente le diable... et surtout les voleurs !

René Jelmi.

Sus aux usuriers

Si chacun a recours une fois ou l'autre au crédit pour faire face à un engagement, il est de première utilité de protéger contre les usuriers les gens inexpérimentés, ceux qui constituent la grosse part de ces emprunteurs d'occasion. Des prêteurs, dont les buts sont moins purs que le désintéressement qu'ils affichent dans la publicité, guettent les quémandeurs qui ont tôt fait de devenir

leurs victimes. Qu'on en juge par la moyenne de 30 % du crédit accordé indiquée par les enquêtes faites comme taux moyen pratiqué par ces officines de crédit. Il n'est pas rare que ce taux atteigne ou dépasse même le 40 %.

L'opinion publique doit savoir que d'autres possibilités existent, tout aussi discrètes et rapides, d'obtenir du crédit, mais infiniment moins coûteuses. Si les établissements bancaires arrivent à n'exiger qu'un intérêt de 6 % environ pour ces petits prêts, les Caisses Raiffeisen, généralement, n'exigent pas plus de 4 ou 4 1/4 %.

Nous savons qu'un concordat intercantonal destiné à réprimer les abus en matière de petit crédit est en préparation entre les cantons romands. Voici ce que dit la *Feuille d'Avis de Lausanne* des principes que contiendrait ce concordat :

Les dispositions s'adapteront aussi bien aux prêteurs professionnels qu'aux prêteurs occasionnels ainsi qu'à tout un chacun appelé à procurer des crédits sous quelque forme que ce soit.

Une série de règles impératives sera édictée dont la violation entraînera des sanctions pénales.

La règle principale sera que les prêteurs pourront exiger au maximum une prestation de 1,5 % de la somme réellement due au début de chaque mois, compte tenu des remboursements éventuels. Le 1 % représenterait l'intérêt, la provision, la commission et 0,5 % les frais et débours justifiés. On en arriverait ainsi à une nette amélioration qui établirait l'intérêt maximum à 12 % l'an ; ce n'est déjà pas si mal si l'on songe qu'en fait les risques courus par le prêteur sont relativement minimes.

Des dispositions interdiront de faire établir une reconnaissance de dette pour une somme excédant le montant effectif du prêt ou du crédit.

Enfin, l'activité publicitaire des établissements situés hors des cantons signataires du concordat sera contrôlée strictement pour que leurs conditions soient conformes à ces normes.

On a tout lieu de penser que cet accord intercantonal pourra être mis au net et signé dans un proche avenir. Si ce ne devait pas être le cas, le Conseil d'Etat vaudois est résolu à légiférer sur ces bases, les dispositions fédérales en la matière étant nettement insuffisantes pour protéger les emprunteurs contre l'usure.

Tout au plus faut-il souhaiter que l'on n'attende pas trop longtemps, car chaque jour qui passe fait de nouvelles victimes que nul ne permet aujourd'hui de protéger. Puisse pourtant la publicité faite autour de cette question les rendre prudentes à l'extrême en attendant une protection officielle.

Gy. B.

Communisme et coopération

D'une « Lettre de France » au *Coopérateur suisse*, nous extrayons les quelques aphorismes suivants qui font bien ressortir la pensée communiste sur la coopération.

Les communistes, ne l'oublions pas, sont des marxistes. Or Marx a toujours dit et écrit que « la coopération est un instrument qui doit servir à transformer la société actuelle fondée sur l'antagonisme des classes et qu'elle ne pourra jamais, à elle seule, triompher de la société capitaliste ».

« La coopération est née et s'est développée sous le régime capitaliste et elle périra avec lui. Sous le régime socialiste, la coopération devient inutile ; si elle subsiste, c'est un tout autre rôle qui lui est dévolu. »

« L'ancienne coopération n'avait rien de commun ni avec le socialisme ni avec la révolution. C'était un mouvement purement petit bourgeois qui pactisait avec le capitalisme. »

« La révolution bolchéviste a inauguré un nouvel ordre de choses dans lequel il ne peut être question de l'indépendance de la coopération. »

Il serait superflu et fastidieux d'allonger ces citations ; la conclusion qui s'impose est de savoir que dans tout régime communiste « la coopération sous toutes ses formes doit devenir un simple organe économique de l'Etat auquel il sera complètement soumis ».

Les événements postérieurs ont confirmé cette constatation, à savoir « qu'au cours d'une première étape d'existence, le gouvernement des soviets poursuit d'abord une politique de compromis. Toutes les branches de la coopération subsistent et jouissent, sous certaines réserves, d'une certaine liberté. Au cours de la seconde étape, les diverses branches de la coopération subsistent, mais sont étatisées. Au cours de la troisième étape, la socialisation de la production et des échanges est complète. La coopération devenue dès lors un organe économique de l'Etat perd son autonomie et n'est plus qu'un des rouages du système économique général soviétique ».

C'est bien dire qu'il y a incompatibilité absolue entre l'idéal coopératiste et le communisme, ce dernier excluant toute idée d'indépendance de la personnalité humaine et d'indépendance de tout groupement économique. Sous le régime communiste, il n'y a aucune base viable pour une organisation de crédit mutuel du genre de nos Caisses Raiffeisen.

Fx.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Belfaux (Fribourg)

La Caisse de crédit mutuel de la paroisse de Belfaux a célébré, le dimanche 7 avril, le cinquantième anniversaire de sa fondation. Etablie en avril 1907, elle adopta dès le début les bases des Caisses Raiffeisen qui mettent à la disposition des populations rurales des crédits nécessaires à son développement et qui incitent les villageois à une saine épargne qui profite encore à leurs connaissances.

Depuis cinquante ans, la Caisse Raiffeisen de Belfaux a apporté son concours au développement de toute la paroisse. Toujours à bon escient, elle a fait circuler l'argent dans le village, sans jamais éprouver une perte, mais afin de permettre aux agriculteurs spécialement, de procéder à des achats productifs. Et, même lorsqu'elle fut contrainte de refuser des crédits, elle rendait encore service à ses membres en leur apprenant que l'argent, même s'il est à portée de la main, ne doit pas pour autant être employé inconsidérément.

Aussi n'est-ce pas étonnant que toute la paroisse de Belfaux se soit associée à ce jubilé et que, malgré le mauvais temps de ce premier dimanche d'avril, chaque famille ait tenu à être représentée à l'une ou l'autre des manifestations qui marquèrent ce cinquantième. Relevons d'emblée que l'organisation en fut soignée.

C'est dans la vaste église paroissiale de Belfaux que se déroula la première partie de cette journée jubilaire. C'est Dieu d'abord que les sociétaires voulaient remercier de l'appui qu'il avait accordé à leur institution. Et, dans une même pensée pieuse, ils unirent et ceux qui avaient été les pionniers de cette Caisse, et ceux qui, aujourd'hui encore, continuent leur œuvre.

A l'Evangile de la grand-messe, M. le doyen Monnard, curé de Marly et président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand, monta en chaire pour prononcer le sermon de circonstance. Il rappela les paroles du Christ au sujet des riches et de l'argent. Il en déduisit que Dieu n'a pas condamné comme telle la richesse, mais ceux qui attachent leur cœur aux biens matériels et leur sacrifient leur vie éternelle. Ceux qui, par contre, administrent sagement leurs biens, en font profiter leur prochain et assurent du même coup, par une épargne raisonnable, l'avenir de leur famille, ne sont pas visés dans cette condamnation : ils savent que les biens qu'ils détiennent doivent servir au bien-être général et leur cœur n'y est pas sordidement attaché.

Après la messe, M. le curé Roger Ballaman prononça l'éloge des membres défunts afin que, en ce cinquantième, la grande famille des Caisses Raiffeisen se sente plus unie et associée à sa joie les hommes qui, au cours de ce demi-siècle, ont permis à la Caisse de prospérer et lui ont donné l'exemple de leur volonté créatrice et de leur générosité.

Une prière et un chant terminèrent cet hommage aux disparus à qui la Caisse de crédit mutuel doit son développement et grâce à qui elle a pu étendre son action bienfaisante.

La deuxième partie de la journée était réservée aux questions administratives. Dans la grande salle du Café du Mouton se déroula, en effet, la cinquantième assemblée générale ordinaire de la Caisse.

Elle fut ouverte par le président, M. Joseph Barras, juge de paix, qui assura que cette journée ferait

date dans les annales de Belfaux et qui salua spécialement, en leur souhaitant la bienvenue, les membres qui assistaient pour la première fois aux délibérations.

La lecture du procès-verbal est accueillie par des applaudissements et ce document est approuvé sans observation. Les comptes de 1956, qui bouclent par un bénéfice de 6880 francs (ce qui porte les réserves de la Caisse à 102 251 francs) ont été présentés dans la plaquette commémorative. Le président peut dès lors passer à son rapport du Comité de direction.

Après avoir jeté un bref coup d'œil sur la situation internationale, analysé la haute conjoncture de l'économie suisse et la situation agricole, M. Barras passe en revue l'activité de la Caisse, qui compte quatre nouveaux sociétaires de plus (ce total est aujourd'hui de 218). Quoique l'augmentation du bilan soit cette année l'une des plus modestes que la Caisse ait connues, elle traduit néanmoins une activité économiquement satisfaisante. Le chiffre d'affaires s'est accru de 125 000 francs et atteint 4 millions 263 000 francs répartis en 2499 opérations.

Puis on entendit le rapport du caissier, M. Oscar Grandgirard, qui donna des précisions techniques sur la situation de la Caisse et que le président félicita pour son travail ponctuel et soigné. Enfin, M. le curé Roger Ballaman, président du Conseil de surveillance, donna lecture du rapport de cette instance, dont le rôle n'est pas à minimiser. L'assemblée suit ses conclusions, adopte les comptes de 1956, en donne décharge à l'administration et vote un intérêt de 5 % brut sur les parts sociales.

Les membres sortant des organes dirigeants, soit MM. Joseph Barras, Louis Bapst et Emile Baudet, du Comité de direction, M. l'abbé Roger Ballaman, du Comité de surveillance, et M. Oscar Grandgirard, caissier, sont confirmés à l'unanimité dans leurs fonctions. Et l'assemblée se termine par l'adoption d'une proposition de M. le président Joseph Barras d'accorder 5 francs à tout nouveau carnet constitué pendant l'année du cinquantième.

C'est dans la grande salle de la maison de paroisse que plus de 200 convives se réunirent pour le banquet officiel, qui célébrait le cinquantième. Il fut servi par les soins de Mme Schenewey et celle-ci fut félicitée à la fin de la journée pour la façon maîtresse dont elle s'était acquittée de sa tâche.

Dans son discours de bienvenue, M. Joseph Barras souhaita la bienvenue à M. le conseiller d'Etat Théo Ayer, qui avait déjà donné une conférence à la Caisse de crédit mutuel l'an dernier, et qui a compris le rôle de nos caisses d'épargne dans le maintien de nos valeurs spirituelles et morales ; à M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union suisse et reviseur précis et aimable que l'on voit arriver avec plaisir ; à M. le doyen Monnard, animateur de l'idéal Raiffeisen dans la partie romande du canton ; à MM. Louis Guillaïn et Gustave Zosso, anciens caissiers ; à M. Louis Rossier, le seul membre fondateur survivant qui, depuis a dû quitter Belfaux et la Caisse ; au doyen des membres actuels, M. Alphonse Bossy, entré dans la Caisse quelques semaines après sa fondation ; à M. le député Louis Barras, président de paroisse ; à M. Mantel, syndic de Belfaux ; aux délégués des Caisses voisines, aux sociétés du village et au corps enseignant, réservant un hommage spécial à Mme de Steiger, fille du colonel Repond, promoteur de la Caisse de crédit mutuel de Belfaux.

M. l'abbé Roger Ballaman, curé de Belfaux, a été élu au Conseil de surveillance en mars 1928, lors de son arrivée dans cette paroisse. Il y a remplacé son prédécesseur, M. l'abbé Dubey, et est président de

cette instance depuis 1939. Il relève spécialement l'importance paroissiale des caisses d'épargne et de crédit. En récompense de ses 30 ans de dévouement, il reçoit un cadeau, ainsi que M. Bossy pour ses 50 ans de sociétariat.

M. le doyen Monnard apporte les félicitations de la Fédération cantonale, dont la Caisse de Belfaux est la plus ancienne section. Il se rend compte des difficultés qu'eurent à surmonter les fondateurs et, félicitant chacun, rappelle que si l'argent est un mauvais maître, il peut être un bon serviteur.

Par la voix de M. Froidevaux, ce sont les mille Caisses suisses affiliées à l'Union Raiffeisen qui présentent leurs félicitations et leurs vœux à celle de Belfaux, la première de la partie romande du canton et la quatrième de Suisse romande. Et M. Froidevaux, rappelant le souvenir des fondateurs, félicite les dirigeants actuels qui savent garder l'esprit de solidarité villageoise.

M. Théo Ayer, président du Conseil d'Etat, dit la satisfaction, la joie et les félicitations de l'autorité cantonale. Il précise, entre autres choses, que les Caisses Raiffeisen œuvrent en collaboration avec les institutions bancaires, rendant leurs services propres. Elles maintiennent une épargne personnelle que l'épargne collective risque dangereusement d'affaiblir. Puis il définit les vues du gouvernement pour une industrialisation du canton et pour que soit accordée à notre Etat la place qui lui revient sur le plan fédéral. Il cite ensuite quelques-uns des problèmes financiers à l'ordre du jour et termine en affirmant que nos institutions ne vivront que pour autant que ceux qui en ont la charge y donnent quelque chose d'eux-mêmes.

Président du Conseil paroissial de Belfaux, M. le député Louis Barras rappelle qu'une paroisse est avant tout une entité spirituelle. Puis, après avoir précisé les champs d'activité de la Caisse, il appuie les idées de M. le conseiller d'Etat Ayer, demandant que notre terre ne voie pas seulement des paysans qui ne gagnent rien, mais aussi des ouvriers qui, grâce à l'industrialisation, puissent gagner leur vie sur place.

On entendit encore M. l'abbé de Raemy, curé de Cressier, qui s'exprima au nom des Caisses voisines, et M. Mantel, syndic de Belfaux, qui affirma que la Caisse, créée par la volonté d'hommes qui luttèrent contre l'opposition et l'indifférence, est aujourd'hui encore en de bonnes mains. Enfin, M. Quiot se fit l'interprète de la jeunesse du village pour rendre hommage à ce demi-siècle de solidarité et de succès.

M. Joseph Barras put alors clore la partie officielle, en remerciant l'Union suisse du vitrail offert à la Caisse de Belfaux, à l'occasion de ce jubilé, fêté dans la joie et la dignité.

J. P.

Surpierre (Fribourg)

La Caisse de crédit mutuel de Surpierre, fondée le 19 mai 1907, fêtait, dimanche 28 avril, son cinquantième. Ce fut une journée riche en enseignements et réussie en tous points. Pour la circonstance, le chœur d'hommes, sous la direction de M. Barras, instituteur, chanta une messe polyphonique avec accompagnement à l'orgue par M. Bugnon, instituteur. A l'évangile, M. le doyen Crausaz prononça un sermon d'une haute élévation de pensée, nous faisant mieux comprendre la bonté du Créateur à l'égard des hommes.

Une centaine de sociétaires assistent à l'assemblée générale ordinaire qui se déroule à la salle paroissiale.

M. Jules Thierrin, président avisé et expéditif, dirige cette réunion où les différents rapports présentés concluent à l'excellente marche de cette Caisse

de crédit mutuel qui a déjà rendu de signalés services dans la paroisse. Ayant en quelques brèves paroles rappelé les principaux événements qui en 1956 ont marqué la vie internationale et cantonale et plus particulièrement l'agriculture, il parle de l'activité de la Caisse au cours du dernier exercice. Il est heureux d'annoncer que 6 nouveaux sociétaires sont venus grossir les rangs de la coopérative, qui compte aujourd'hui 133 membres. M. Thierrin conclut son rapport en adressant de vifs remerciements à ses collègues du Comité de direction et du Conseil de surveillance, sans oublier les sociétaires.

M. Ernest Thierrin, le très compétent caissier, donne connaissance des comptes et en fait une brève analyse. Au bilan, le poste le plus important de l'actif est constitué par les crédits en compte courant, qui se chiffrent par 831 805 fr. 95, alors qu'au passif les 705 carnets d'épargne représentent un montant de 1 367 844 fr. 80. Le bénéfice net de l'année 1956 est de 4 415 fr. 10. La réserve est actuellement d'environ 125 000 francs. Le roulement en 1956 a été de 1 863 915 fr. 24, représentant 1 185 opérations. M. Aloys Ballif, président du Conseil de surveillance, félicite le Comité de direction et le caissier et relève que la réserve permet de faire face à toutes éventualités ; sur quoi les comptes sont approuvés à l'unanimité. Pour marquer le cinquantenaire, il est décidé de servir aux porteurs de parts sociales un intérêt net de 5 %.

MM. Aloys Ballif et Casimir Jauquier, membres du Comité de surveillance, et dont le mandat arrive à expiration, sont réélus par acclamations pour une nouvelle période administrative.

De la salle paroissiale, les sociétaires et leurs invités se rendent en cortège à l'Hôtel de la Croix-d'Or. La fanfare paroissiale dirigée par M. Bugnon, instituteur, ouvre la marche. Dans les rangs on remarque entre autres M. le doyen Crausaz et son vicaire, ainsi que MM. Paul Torche, conseiller d'Etat, Duruz, préfet, et Bucheler, secrétaire de l'Union suisse de crédit mutuel. Durant l'apéritif, la fanfare se fait à juste titre applaudir, à plus d'une reprise.

Dans la salle à manger où l'on voit un grand portrait de feu M. le doyen Charrière, fondateur de la société, les quelque 150 convives se retrouvent pour le banquet officiel des mieux servis par M. et Mme Baeriswyl, hôteliers.

Dans son discours de bienvenue, M. Jules Thierrin salua les personnalités présentes et excusa les absences de MM. Plancherel, directeur de l'école secondaire, et Pillonel, inspecteur scolaire. Puis il fit l'historique de cette Caisse de crédit mutuel qui, aujourd'hui, fête son cinquantenaire et qui, pourtant, est plus jeune et plus vivante que jamais. Il rappela comment, sous l'impulsion d'un prêtre aux vues larges et généreuses, 35 citoyens décidèrent, en mai 1907, de fonder, dans la paroisse de Surpierre, une Caisse de crédit mutuel. Que de services rendus depuis lors à la population des 5 villages de la paroisse grâce à cette magnifique institution. Aussi, en cette journée où nous sommes tout à la joie, faisons monter vers Dieu, auteur de tous nos biens, nos actions de grâce, dit en terminant M. Thierrin.

M. Aloys Ballif, président du Comité de surveillance depuis plus de 30 ans, rappela la mémoire des présidents qui se succédèrent, soit MM. Amédée Torche, Placide Thierrin, Joseph Torche et Aloys Dessarzin, sans oublier M. le doyen Charrière qui, durant 36 ans, remplit les fonctions de caissier sans jamais accepter de rétributions, mais qui réussit à créer un fonds de réserve suffisant pour assurer le traitement de ses successeurs. M. Ernest Thierrin, caissier, parle de la marche ascendante de la société et cite à ce sujet des chiffres intéressants.

M. Paul Torche, conseiller d'Etat, dit tout d'abord son plaisir de se retrouver dans sa chère paroisse de Surpierre où il a passé son enfance et sa jeunesse.

Parlant du cinquantenaire, il déclare que des institutions telles que la Caisse de crédit mutuel de Surpierre nous donnent pleine confiance en l'avenir. Puis il rend hommage à la mémoire de ceux qui, il y a 50 ans, osèrent faire œuvre novatrice. Il félicite aussi les dirigeants actuels ainsi que tous les sociétaires. Elevant le débat, il parle de la situation de notre pays et plus particulièrement de notre canton. Nous devons poursuivre notre équipement industriel, les remaniements parcellaires doivent être généralisés et cela avec l'aide des pouvoirs publics, le problème des routes doit retenir toute notre attention car nos possibilités touristiques doivent être développées. M. Torche termina son discours en formulant des vœux pour l'avenir prospère du crédit mutuel et de la paroisse de Surpierre.

M. Bucheler apporte le salut de la grande famille des mille Caisses suisses affiliées à l'Union Raiffeisen. Il remet un vitrail, comme cadeau-souvenir à l'occasion de ce cinquantenaire, ainsi qu'une récompense à MM. Ernest Thierrin, qui fait partie du comité depuis 43 ans, Jules Thierrin, président et membre du comité depuis plus de 30 ans, et Aloys Ballif, président de surveillance depuis plus de 30 ans également.

M. le préfet Duruz est, lui aussi, heureux d'assister à ce cinquantenaire. Il relève que la paroisse de Surpierre a été la première du district à fonder une Caisse de crédit mutuel. Cela prouve qu'elle a bénéficié d'hommes clairvoyants et entreprenants.

M. Edouard Andrey, président de paroisse, s'exprima fort aimablement au nom des diverses autorités des cinq villages et des sociétés locales. Puis, en leurs noms, il offrit les vins d'honneur.

M. Marcel Thierrin, secrétaire du crédit mutuel et benjamin de l'équipe dirigeante, félicite ses collègues du comité et remet aux trois plus anciens un cadeau-souvenir.

M. Newwly, représentant du Comité cantonal, rend hommage à tous les pionniers du système mutualiste en pays fribourgeois.

On entend encore MM. Nicod, ancien préfet de Payerne, Bondallaz et Berchier qui s'expriment respectivement aux noms des Caisses de crédit mutuel de Granges-Marnand, Nuvilly et Aumont.

Durant cette brillante partie oratoire, dirigée avec tact par M. Thierrin, instituteur à Montbrelloz et enfant de la paroisse, le chœur d'hommes et les enfants des cinq villages se firent entendre pour la plus grande joie de l'assistance. J. Ch.

Rances (Vaud)

Le village de Rances était en fête, le dimanche 26 mai pour la célébration du cinquantenaire de la fondation de la Caisse de crédit mutuel. Elle débuta, dès 10 h. 30, par un cortège conduit par la Lyre des Campagnes de la localité dans les différentes rues du village, avec faisceau des bannières des sociétés, officiels et invités en tête, pour faire retour sous la cantine. Désirant mettre l'accent sur la primauté du spirituel, le comité d'organisation fit débiter la cérémonie par un culte présidé par M. le pasteur Charles Ledermann, anciennement conducteur spirituel de la paroisse de Rances, qui a prononcé une très belle prédication, glorifiant les divers modes de travail sous leur forme les plus modestes.

Au repas de midi excellemment servi par M. et Mme Pierre Randin, restaurateurs, M. William Bavet, l'avisé président du crédit mutuel de la localité, eut plaisir à saluer ses hôtes et invités et fit ensuite une intéressante rétrospective de la vie de la société qui, aujourd'hui, compte 77 membres et a un mouvement d'affaires qui dépasse largement le million. En 50 années, le crédit mutuel de Rances a traité des affaires pour un montant de 22 500 000 francs. Il subsiste aujourd'hui un seul membre fondateur,

M. Louis Schneiter, 86 ans, qui est longuement ovationné. Parmi les artisans de l'œuvre, un nom ne doit pas être oublié, c'est celui de M. Camille Pinard, instituteur émérite, décédé l'année dernière, caissier, qui pendant plus de trente ans fut la cheville ouvrière de notre institution villageoise.

On entendit ensuite, sous le majorat de M. Gustave Tétaz, M. le syndic Donat Simonin qui, au nom des autorités, et de la population du village, adressa à la société jubilaire ses félicitations et ses vœux, et offrit un vin d'honneur fort apprécié, M. le préfet Auguste Reymond qui souligne le bel exploit de solidarité des Caisses Raiffeisen, M. le municipal René Schopfer, La Sarraz, représentant du Comité cantonal de la Société vaudoise des Caisses Raiffeisen, accompagné de M. Albert Randin, Valeyres-sous-Rances, également du comité central, qui eut des propos extrêmement chaleureux à l'égard de la société jubilaire. M. Froidevaux, fondé de pouvoir à l'Association suisse des Caisses Raiffeisen, définit le but des Caisses de crédit mutuel qui sont aujourd'hui, dans les communes, le dernier rempart du fédéralisme. Le mouvement Raiffeisen, né en 1900 sous l'impulsion du curé Traber, de Thurgovie, compte aujourd'hui 1032 Caisses affiliées et 500 000 déposants d'épargne. Puis il déclara à la société jubilaire un magnifique vitrail.

M. le député Louis-François Pillevuit, de Baulmes, mit fort opportunément l'accent sur la volonté grandissante de solidarité campagnarde et brossa un tableau clair et vivant de la situation financière actuelle.

M. Jean Bignens, le jeune et très actif caissier de la société, relève le développement réjouissant de son groupement au cours de ses 50 années d'existence, lequel compte aujourd'hui 307 déposants.

Les sociétés voisines et invitées se firent entendre, dans l'ordre, par MM. le député Marc-Henri Ravussin, Baulmes, Ami Widmer, vice-président, Valeyres, le syndic et député André Chevalier, Champvent, et le syndic Alfred Burdet, Mathod ; de charmants souvenirs furent remis à la cinquantenaire qui remercia, par l'organe présidentiel, de toutes les marques d'attention dont elle fut l'objet.

La Lyre des Campagnes de Rances et le Chœur mixte de la localité agrémentèrent la partie officielle de l'audition de charmants morceaux.

De très beaux souvenirs de la journée furent remis à chacun des sociétaires et invités ; et le membre fondateur, M. Louis Schneider, fut l'objet d'une attention spéciale.

Malgré la pluie tombant en rafales au dehors, ce fut une magnifique journée pour le Crédit mutuel de Rances à qui vont nos félicitations et vœux les meilleurs pour aller de l'avant avec courage et confiance selon la devise : Aide-toi, le ciel t'aidera.

Chapelle s/Moudon (Vaud)

Prévue en ce dimanche 16 mai, l'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel de Chapelle s/Moudon devait revêtir un cachet tout particulier. En effet, fondée le 21 mars 1932, cette sympathique institution du terroir vaudois ne pouvait laisser passer l'occasion sans commémorer l'événement qui devait marquer d'une pierre blanche les annales de la coopérative. Un quart de siècle d'entraide effective au service de la population rurale, 25 ans d'inlassable activité désintéressée d'une institution villageoise créée dans l'unique but de servir ses adhérents tout en sauvegardant l'autonomie financière de la commune.

Ouverte à 20 heures dans la salle communale, l'assemblée générale ordinaire est rondement menée par le distingué président de la Caisse, M. Eugène Monachon, député, qui retrace dans son rapport de gestion les événements marquants de l'année écoulée,

relevant l'activité dévouée des membres des comités qu'il remercie de leur collaboration précieuse autant que dévouée à la réalisation de l'œuvre entreprise.

Poursuivant, *M. René Besson*, caissier, oriente l'assistance sur la situation financière de l'institution. Le bilan au 31 décembre 1956 s'élève à 550 264 fr. 10 ct. et fait ressortir une somme de fonds confiés excédant largement le demi-million. Ces dépôts du public sont couverts par des actifs de première qualité, entre autres par des hypothèques atteignant le volume de 327 951 fr. 80. Copieusement alimentées par un bénéfice de 2 392 fr. 95, les réserves à fin 1956 s'établissent à 23 553 fr. 90. La vitalité de la Caisse se traduit par le chiffre d'affaires qui franchit le cap du million et demi, réparti sur 735 opérations.

Dans son rapport, le président du Conseil de surveillance, *M. Jean-Charles Pache*, rappelle à l'auditoire le sens de la mission qui incombe à l'organe local de contrôle et met l'accent sur la belle harmonie qui n'a jamais cessé de régner au sein des comités. Sur proposition du rapporteur, les comptes annuels de 1956 sont approuvés par l'assemblée unanime.

Après paiement de l'intérêt aux parts sociales, le président invite l'assemblée à se rendre au Café de l'Etoile où doit se dérouler la partie commémorative.

Après un repas excellemment servi par le maître de céans, le président souhaite une cordiale bienvenue à chacun, se plaît à relever la présence de quatre dames, sociétaires de la Caisse, et des invités qui ont bien voulu faire le déplacement jusqu'à Chapelle. Il salue notamment le délégué de Saint-Gall, le représentant de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen et les délégations des Caisses voisines de Peney-le-Jorat et de Thierrens. Dans son exposé brillamment conçu, *M. Monachon* retrace les origines de la Caisse et remercie l'Union centrale de l'appui qu'elle n'a cessé d'apporter au développement de l'institution. Après avoir rappelé le souvenir de deux membres défunts, l'orateur cède la parole à *M. René Besson* qui sait captiver l'auditoire par une étude pleine de saveur rappelant notamment cette première et mémorable journée que devait lui réserver sa fonction « déjà absorbante » de caissier.

Au nom des organes locaux, *M. Fernand Mingard* se fait un plaisir de rappeler les noms de MM. Eugène Monachon, président de direction, Jean-Charles Pache, président de surveillance, René Besson, caissier, et Alfred Besson, membre du Comité, qui sont à leur poste dès la fondation et leur remet à chacun un plateau en étain, témoignage de reconnaissance pour leur activité désintéressée au service de la collectivité. Visiblement ému, *M. Pache* exprime, au nom des heureux bénéficiaires, sa profonde gratitude envers les instigateurs de ce geste aussi généreux qu'inattendu.

Dans son exposé, *M. Séchaud*, réviseur à l'Union suisse, apporte les encouragements et les vœux de la Centrale, rappelle la mission des Caisses et le rôle qu'elles jouent désormais dans l'économie nationale. Après avoir exhorté les sociétaires à serrer toujours plus les coudes autour de leur institution autonome d'épargne et de crédit, le délégué de Saint-Gall remet au président le diplôme traditionnel que l'Union décerne en pareille circonstance aux institutions jubilaires.

Porte-parole de la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel, *M. Albert Cavin*, caissier à Mézières, félicite la Caisse de Chapelle pour les résultats enregistrés au cours de ses 25 ans d'activité et fait les vœux les meilleurs pour sa prospérité future.

Puis ce sont les messages de sympathie qu'échangent à tour de rôle *M. Philippe Gavillet*, député, délégué de la Caisse de Peney-le-Jorat et *M. Maurice Piot*, député, au nom de la Caisse de Thierrens.

Savamment entrecoupée par quelques disques et

divers chœurs que l'assemblée exécute de son mieux, menée par un talentueux chef de file, cette manifestation fut une réussite, tant par l'ambiance de saine fraternité qui la caractérisa que par la dignité dont elle resta imprégnée jusqu'au petit matin. Nous souhaitons un avenir heureux à cette sympathique institution rurale qui, toutes voiles dehors, vogue désormais vers le cinquantenaire.

Sd.

Semsales (Fribourg)

C'est le 22 mars 1932 que quelques paroissiens de Semsales prenaient l'engagement de constituer une Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, pour leur paroisse. C'est cet événement que le groupement local avait tenu à commémorer dimanche.

Il y eut d'abord une assemblée générale ordinaire, en présence d'un délégué de l'Union suisse, *M. Froidevaux*.

M. Jean Vuichard, président du Comité de direction, ouvrit la séance par la lecture de son rapport, qui faisait part des circonstances influençant le marché des affaires et la balance commerciale, avec ses répercussions dans le domaine bancaire.

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée avait auparavant recueilli les approbations de l'assemblée, avec des félicitations au dévoué secrétaire, *M. E. Berthoud*, syndic et député.

On n'eut pas moins de curiosité à suivre l'exposé des affaires traitées par la Caisse locale, fait par le gérant et le prieur Tena. Le bilan de 1932 se chiffrait par 33 784 francs et il se monte aujourd'hui à 1 261 090 francs; les réserves — dont on n'osait presque pas articuler le montant il y a 25 ans, pensez donc : 50 francs ! — s'élèvent à 47 859 francs maintenant. Le roulement en 1957 représente 1561 opérations et 1 321 837 francs sont tombés sur les tables de la banque.

A l'ouverture, l'établissement encaissait 12 417 fr. sur carnets d'épargne et 803 967 francs cette année, avec 499 carnets, soit un carnet pour moins de deux habitants.

M. Alphonse Balmat, président du comité de surveillance, fit un exposé très circonstancié sur l'activité et les diverses transactions de la Caisse. L'assemblée approuva les comptes à l'unanimité.

Le délégué de l'Union suisse prit la parole pour exprimer sa joie d'avoir pu suivre les diverses péripéties de cette assemblée. Il eut des mots aimables pour le caissier, pour les divers comités et formula des vœux pour le développement de la section de Semsales. La sympathique intervention de *M. Froidevaux* fut vivement applaudie.

Puis eut lieu le paiement de l'intérêt de la part sociale.

Une séance jubilaire commémorative constituait la seconde phase de cette journée raiffeiseniste.

A la table d'honneur on remarquait *M. le prieur de Semsales*; *M. Froidevaux*, délégué de l'Union suisse; *M. le doyen Monnard*, président de la Fédération fribourgeoise des Caisses Raiffeisen; *M. le curé* et *M. le syndic de Progens*; *M. le syndic de Semsales*; les présidents et les membres des divers comités de la Caisse de crédit mutuel.

Le président du Comité de direction salua aimablement l'assemblée et l'*Edelweiss*, fanfare de Semsales, joua une marche au rythme décidé.

M. le prieur Tena fit la chronique de la Caisse, qu'il gère avec compétence et perspicacité et qui a passé de 20 à 118 membres.

Relevons les considérations générales émises par *M. Froidevaux* sur le bilan résultant de la situation internationale des banques. Il proclama avec vigueur la valeur des principes raiffeisenistes et la valeur de méthodes qui apportent la sécurité des placements et le développement économique.

Il remercia ceux qui dotèrent la localité d'une institution très utile et félicita le caissier d'abord, et les comités, pour leur gestion honnête et dévouée.

Il remit au président le tableau d'honneur réservé aux sociétés qui doublent le cap des 25 ans.

Le discours de *M. le doyen Monnard* fut émaillé de réflexions pertinentes.

Le nom des membres fondateurs fut proclamé et salué avec respect. Quinze d'entre eux vivent encore et un cadeau leur fut remis.

M. Berthoud, syndic et député, et *M. l'abbé Bourgoin*, curé de Progens, prirent la parole pour dire le rôle et l'importance des Caisses de crédit mutuel, ainsi que les avantages économiques et moraux qu'elles sont en nature de répandre dans le milieu où elles existent.

Est-il besoin de dire que tous ces discours furent entrecoupés de productions de la Société de musique et de la Cécilienne de Semsales ?

Le repas, préparé par les soins de *M. Richoz*, ténancier de l'Hôtel de Ville, fut succulent.

S.

Porsel (Fribourg)

C'est dimanche 12 mai que la Caisse de crédit mutuel de Porsel a célébré le 25^e anniversaire de sa fondation. C'est en effet en décembre 1931 que quelques courageux citoyens, sous l'impulsion de *M. Jules Dévaud*, décidaient de fonder une Caisse de crédit mutuel dans la localité.

L'assemblée générale se déroule dans la grande salle de l'Hôtel de la Fleur de Lys, à Porsel. 65 membres sont présents. *M. Joseph Dévaud*, président, dirige les débats. Les différents rapports présentés démontrent la bonne marche de la Caisse. Dans les nominations, l'assemblée renouvelle, à l'unanimité, les mandats de deux membres du Comité de direction. Les objets de l'ordre du jour sont discutés très rapidement, puis le président lève la séance de l'assemblée générale et demande aux membres et invités de prendre place dans quelques instants autour des tables superbement ornées qui attendent les convives.

Un repas succulent est servi selon toutes les règles de l'art par *M. et Mme Sauter-Dousse* et leur aimable personnel. *M. Joseph Dévaud*, président, ouvre la partie oratoire en saluant la présence de *M. le doyen Jordan*, curé de Porsel; de *M. Froidevaux*, fondé de pouvoir à l'Union, à Saint-Gall, et des délégués des Caisses d'Ursy, de Bouloz et de Saint-Martin. Il regrette l'absence de *M. le doyen Monnard*, président de la Fédération Fribourg-romand, empêché. Pour terminer, il donne la parole à *M. John Perriard*, qui est nommé major de table.

Le caissier de la section, *M. Jules Dévaud*, donne un tableau complet de l'activité de la Caisse depuis sa fondation. *M. Froidevaux* parle ensuite du rôle que doit jouer une Caisse de crédit mutuel dans une localité; en terminant, il remet à la Caisse « jubilaire » un superbe diplôme avec les chaleureuses félicitations de la direction de Saint-Gall. *M. le doyen Jordan* dit sa joie et donne de judicieux conseils aux membres. Puis c'est au tour de *M. Pasquier* délégué de la Caisse d'Ursy, de *M. Borcard*, de celle de Bouloz, et de *M. Esseiva*, de celle de Saint-Martin, de féliciter la Caisse et d'offrir de substantiels cadeaux. Puis *M. Y. Beaud*, représentant la commune, et *M. I. Dévaud*, président de paroisse, apportent les félicitations de l'autorité. Nous avons encore le plaisir d'entendre de très aimables paroles de MM. Gavillet, d'Ursy, R. Cardinaux, de Bouloz, H. Monney, de Mossel, et Currat, conseiller communal de Porsel.

Pendant le repas, un très joli souvenir fut remis à MM. Joseph, Jules, Ignace et Auxence Dévaud, pour leurs 25 ans d'activité aux comités.

Durant la soirée, un groupe choral improvisé, placé sous la direction de M. A. Dévaud, charme par son interprétation des chants du chanoine Bovet. Il était déjà une heure avancée lorsque le major de table remit son mandat au président. Félicitons M. John Perriard pour la manière parfaite dont il a dirigé cette partie oratoire.

C'est dans une belle ambiance que se termine cette fête, qui marque d'une pierre blanche l'activité de la Caisse de crédit mutuel de Porsel.

L. P.

Bouloz (Fribourg)

Le dimanche 28 avril, la Caisse de Crédit mutuel de Bouloz a célébré le 25^e anniversaire de sa fondation. En effet, le 6 novembre 1931, 22 citoyens courageux décidaient de faire bénéficier leur petite commune, de 270 habitants seulement, d'une coopérative financière, à l'exemple des centres bien plus importants. A l'époque, l'affaire pouvait paraître hasardeuse ; elle s'est révélée heureuse par la suite.

Une quarantaine de sociétaires assistent à l'assemblée générale ordinaire qui se déroule dans une salle de l'école. M. Jules Borcard, président, dirige cette réunion où sont présentés les différents rapports qui concluent à l'excellente marche de cette Caisse Raiffeisen. Dans un bref rapport, il détaille l'activité de la Caisse et du Comité de direction durant le dernier exercice. Il est heureux d'annoncer l'adhésion de quatre nouveaux sociétaires, ce qui fait un effectif de 54 membres. M. Borcard conclut son excellent rapport en adressant ses vifs remerciements à ses collègues des organes dirigeants, ainsi qu'à tous les sociétaires et en disant sa pleine confiance en l'avenir de la Caisse.

Ensuite, le caissier donne connaissance des comptes. Au bilan, qui se monte à 806 163 fr. 10, en augmentation de 172 000 francs sur le précédent, le chiffre le plus important est celui des prêts hypothécaires : 634 418 francs qui prouve la sécurité que la Caisse offre aux déposants. Au passif, les 306 carnets d'épargne représentent un montant de 365 mille 375 fr. 80, et les obligations 247 000 francs. Le bénéfice net de l'année est de 2650 fr. 60, et le fonds de réserve ou fortune de la Caisse de 23 393 fr. 35. Le roulement en 1956, de 2 139 908 fr. 97, en 785 opérations, prouve la belle vitalité de la Caisse.

Dans son rapport, le président du Conseil de surveillance, M. Oscar Currat, syndic, se plaît à reconnaître le bon travail du Comité de direction et du caissier, et propose à l'assemblée l'approbation des comptes, ce qui est fait à l'unanimité.

Tout de suite après l'assemblée générale, les sociétaires et leurs invités se rendent dans une autre salle de la maison d'école, transformée en très belle salle à manger pour le repas du jubilé, fort bien servi par M. Sauter, tenancier de la « Fleur de Lys », à Porsel. M. le président Borcard souhaite la plus cordiale bienvenue aux invités, aux membres fondateurs et à tous les sociétaires. Il excuse l'absence de M. le préfet retenu à Châtel-Saint-Denis. Il nomme major de table M. Roger Cardinaux, qui s'acquitta fort bien de son mandat.

Le caissier fait l'historique de la Caisse de crédit mutuel pendant ces 25 ans. Il rappelle les noms des 22 membres fondateurs, qui ont eu le courage de la fonder avec des moyens financiers bien réduits, dans un rayon d'activité restreint. Il expose la marche ascendante et le continu progrès de la Caisse qui peut avoir pleine confiance en l'avenir, grâce à la sûreté de ses prêts, à l'appui de l'Union de Saint-Gall et à la protection divine.

L'Union de Saint-Gall avait délégué M. Séchaud

qui nous apportait les encouragements et les vœux de la Centrale avec un diplôme pour les 25 ans d'activité. De son côté, la Caisse de crédit mutuel offrait un beau plateau dédié à M. Jules Dévaud en reconnaissance pour ses 25 ans d'activité au Conseil de surveillance. M. le doyen Monnard, de Marly, président de la Fédération de Fribourg-romand, exprime son admiration pour le beau développement de la Caisse et adresse ses plus chaleureuses félicitations à tous pour le succès obtenu.

M. le doyen Jordan, curé de la paroisse, dit sa joie de se trouver au milieu de ses paroissiens de Bouloz et les exhorte à persévérer dans la bonne voie de l'épargne pour le bien moral et matériel de la population. Le syndic de Bouloz, M. Oscar Currat, exprime encore sa satisfaction et en donne la preuve par le don des vins d'honneur de la commune.

Les délégations des Caisses voisines de Porsel, Saint-Martin et Ursy disent leur joie et font le même geste généreux. M. Fernand Sapin, instituteur à Granges-Paccot, dévoué caissier pendant 23 ans dès la fondation, nous dit tout son plaisir de se retrouver dans son ancienne famille « Raiffeiseniste », qu'il est heureux de voir progresser.

Un groupe choral, recruté parmi les sociétaires et dirigé par M. Gustave Dénervaud, agrémente le repas par quelques chants du terroir.

J. D.

Courtedoux (Jura)

Dimanche 28 avril, la Caisse de crédit mutuel de Courtedoux fêtait intimement le 25^e anniversaire de sa fondation.

La séance débuta par l'assemblée ordinaire annuelle. Les rapports furent présentés, comme à l'ordinaire, par M. Sylvain Michel, président du Comité de direction, par M. Abel Babey, caissier, et par M. l'abbé Gigon, rév. curé, président du Conseil de surveillance. Les rapports furent très élogieux et les chiffres cités prouvent la vitalité de notre modeste banque locale et firent ressortir le développement énorme que prit la Caisse en 25 ans d'activité. Le bilan se monte à la somme de 2 012 896 fr. 60 et les affaires traitées accusent le chiffre de 3 387 391 fr. 54 ct.

Le bénéfice net de l'exercice se monte à 6 053 fr. 41 ct., versé entièrement aux réserves qui totalisent 68 470 fr. 65.

Après l'acceptation des comptes par l'assemblée et des remerciements votés aux organes dirigeants, l'assemblée put passer à la manifestation commémorative du 25^e anniversaire de la fondation de notre Caisse.

C'est dans la grande salle du Grenier, fort bien décorée par des illustrations parlantes de M. Ernest Guélat, instituteur à Courtételle, véritable artiste, devant plus de 120 sociétaires et invités que le président de la Caisse, M. Sylvain Michel, ouvrit la séance. Il parla en termes très choisis, non sans une certaine émotion lorsqu'il narra le début de notre activité et lorsqu'il eut un souvenir de reconnaissance pour les disparus.

Après une conférence d'orientation donnée par M. l'abbé Montavon, actuellement retraité à Boncourt, et M. Léon Membrez, actuellement retraité à Courtételle, notre Caisse commença son activité le 1^{er} avril 1932.

Ses débuts furent modestes, mais peu à peu, grâce à l'appui de la population presque unanime, comprenant qu'elle aurait un avantage réel à travailler avec la Caisse, les affaires se développèrent.

M. le président souhaite une cordiale bienvenue à tous les sociétaires ainsi qu'aux invités.

Ses souhaits de bienvenue s'adressèrent en particulier à M. Géo Froidevaux, fondé de pouvoir à l'Union suisse de Saint-Gall, à M. l'avocat Aubry, de Saignelégier, et à M. Docourt, maire de Fahy, représentant tous deux la Fédération des Caisses Raiffeisen jurassiennes, aux délégués des Caisses de Porrentruy, Bure, Alle et Bressaucourt, à M. le maire René Domont, aux délégations du Conseil communal et du Conseil paroissial de Courtedoux, au corps enseignant, aux deux sociétés locales du village, Fanfare et Sainte-Cécile, qui surent si bien agrémenter notre séance par des productions de choix, ce dont nous les remercions encore.

Parlant des disparus, M. le président eut une pensée pour chacun d'eux. Les 32 noms des sociétaires qui nous ont devancés dans la Patrie céleste furent évoqués et lorsque l'assemblée unanime et recueillie se levait pour honorer leur mémoire, la Fanfare eut la délicate attention de jouer une marche funèbre. Moment émotionnant au plus haut point.

M. le président termina son discours d'ouverture en remerciant la population de sa fidélité à la Caisse.

Il appartenait au caissier, M. Babey, instituteur, de faire revivre dans une chronique très fouillée la vie de la Caisse pendant 25 ans.

M. Géo Froidevaux, de l'Union suisse de Saint-Gall, apporta en termes très délicats le salut et les félicitations de l'Union suisse de Saint-Gall. L'orateur remercia les membres dirigeants de Courtedoux pour leur esprit avisé dans la conduite de leur Caisse.

M. Froidevaux remit à la Caisse un magnifique diplôme encadré, offert par l'Union suisse.

M. Laurent Aubry, avocat à Saignelégier, apporta le salut de la Fédération des Caisses Raiffeisen jurassiennes. Il remit à la Caisse au nom de la Fédération une magnifique assiette murale portant écussons jurassien et local, véritable œuvre d'art de l'artiste bruntrutain Bacon.

M. Aubry remit également aux quatre vétérans de comités, en fonction depuis la fondation, un magnifique portefeuille.

M. le curé Gigon, président du Conseil de surveillance, apporta ses félicitations à la Caisse jubilaire au nom du Conseil de paroisse et demanda toujours davantage pour notre Caisse la protection divine.

M. le maire René Domont parla au nom des autorités communales et releva les grands bienfaits que la Caisse de Courtedoux peut rendre au village.

M. Joseph Bruat, délégué de Bressaucourt, se fit l'interprète des Caisses voisines et invitées pour apporter ses félicitations à la Caisse jubilaire.

La série des discours terminée, le président remit aux membres fondateurs une petite attention et en leur souhaitant une vie longue et heureuse. Il y en a encore 29 parmi nous.

M. le curé Gigon termina en remettant un cadeau de choix à quatre membres fondateurs, en fonction au comité depuis 25 ans : MM. Sylvain Michel, Eugène Grangeon, Louis Boillat et Abel Babey.

Et c'est sous les acclamations que ces quatre vétérans reçurent le cadeau, alors qu'un ténor de première force entonnait en leur honneur *Qu'ils vivent et soient heureux*. La Fanfare termina la série des productions par une marche entraînante.

M. le président put alors clore cette belle manifestation, réussie en tous points et tous les participants se rendirent dans les restaurants du village, où un modeste banquet, très bien réussi, leur fut offert.

Une page vient de se tourner sur l'activité de la Caisse de Courtedoux. Son activité continue. L'essentiel pour nous, c'est que notre Caisse rende toujours plus de services à la laborieuse population du village en fortifiant chez ses membres le sentiment de la solidarité avec la confiance et l'esprit d'entente et de concorde.

Miège (Valais)

Le 25^e anniversaire d'une Caisse de crédit mutuel n'est pas seulement un petit souvenir de fondation, c'est plutôt la fête de joie et de reconnaissance pour une longue période de solidarité villageoise et d'activité sociale. Une telle fête populaire s'est déroulée le dimanche 26 mai 1957 dans la commune de Miège, district de Sierre.

Tous les sociétaires étaient d'abord réunis en assemblée générale sous la direction de *M. Otto Clavien*, président, et *M. Rémy Clavien*, caissier, tous deux en fonction depuis 25 ans. Les rapports présentés ont démontré de manière impressionnante les résultats accumulés de l'activité des dirigeants responsables et de tous les sociétaires et déposants. Les dépôts confiés à la Caisse, surtout en épargne, sont en constante augmentation et totalisent actuellement 630 000 francs. Le but de l'institution est de rendre service à toute la population laborieuse de la commune. Les prêts et crédits accordés à des conditions favorables ont facilité les nombreux bénéficiaires. Grâce à l'administration gratuite, un capital social de 44 209 fr. 95 a pu être constitué, ce qui représente à la fois une bonne garantie et une source de faveur pour la communauté. Sur proposition du Conseil de surveillance, par son rapporteur *M. Basile Clavien*, les comptes ont été approuvés à l'unanimité, avec décharge et remerciements pour les dirigeants. Un cadeau souvenir a été remis au président et au caissier ainsi qu'à MM. Adrien Clavien, Tobie Clavien et Jos. Albrecht pour leurs 25 ans d'activité au sein des comités.

Après un repas en commun, la réunion de fête dans la salle bourgeoise, dans une belle ambiance, a eu un grand succès. Les productions bien choisies des sociétés de musique et de chant ont particulièrement été appréciées. *M. Basile Clavien* a fonctionné comme excellent major de table. Le caissier a présenté la chronique de la Caisse. Le représentant de l'Union suisse, *M. Bucheler*, secrétaire, le président de la Fédération cantonale, *M. Urbain Zufferey*, *M. le préfet A. Theytaz*, *M. Paul Caloz*, président de la commune, *M. l'abbé Paul Puippe*, curé de Miège, *M. Augustin Clavien*, député, et *M. Ernest Albrecht*, ancien vice-président, ont pris tour à tour la parole pour féliciter les raiffeisenistes du lieu, pour faire ressortir la nécessité d'une telle œuvre communale et pour souhaiter à la Caisse jubilaire à l'avenir encore une belle prospérité.

Ch.

Assemblées générales ordinaires

Saint-Sulpice (Neuchâtel)

Notre Caisse de crédit mutuel locale a tenu son assemblée annuelle le 14 mars 1957, au Restaurant Borel, sous la présidence de *M. Auguste Blanc*, président du Comité de direction. Un bon nombre de sociétaires et d'amis étaient présents.

M. Auguste Blanc, président du Comité de direction, présenta un rapport encourageant sur la situation de notre Caisse qui compte aujourd'hui quarante membres ; il remercia ses collaborateurs.

M. Max Stalder, caissier, présenta un exposé sur la marche financière de notre institution. Localement parlant, elle mérite de se développer davantage. Son chiffre de roulement a été de 177 758 fr. 18 ct. en 1956, en augmentation de 16 000 francs sur l'an passé.

M. le pasteur J.-P. Barbier, président du Conseil de surveillance, présenta le rapport de ce Conseil qui conclut à la bonne administration de notre Caisse. Il exprima le vœu que Comité et Conseil travaillent davantage encore au développement de notre Caisse sur le plan de la localité et fit voter l'approbation des comptes et du bilan, ainsi qu'un intérêt de 4 % attribué aux parts sociales.

Les élections statutaires confirmèrent les actuels comités dans leurs fonctions.

En fin de soirée, le président du Conseil de surveillance fit un compte rendu de l'assemblée cantonale de la Côte-aux-Fées et des travaux très intéressants qui y furent entendus.

M. Auguste Blanc, en terminant la partie officielle, tint à rendre hommage à *M. Urie Jeanneret*, président honoraire, qui prend encore un vif intérêt au développement de notre Caisse de crédit mutuel locale.

B.

Boudevilliers (Neuchâtel)

Avec un petit retard causé par les manifestations des sociétés locales de nos villages, notre Caisse a tenu son assemblée générale, clôturant ainsi le dix-neuvième exercice, le 27 mars seulement, sous la présidence de *M. James Jacot*, président du Comité de direction. Celui-ci, dans son rapport habituel, très détaillé, retraça l'activité de notre institution au cours de l'année écoulée. Le nombre des adhérents ne cesse d'augmenter, puisqu'on en compte 78 à la fin de 1956. *M. Jacot* termina son rapport par un vaste tour d'horizon de notre économie nationale.

Puis ce fut au tour du caissier, *M. Hermann Guyot*, de présenter, en les commentant, les comptes de l'exercice écoulé. Le roulement de 2 341 000 fr. est en augmentation de plus de 200 000 francs. Cette augmentation se manifeste surtout dans le domaine de l'épargne, dont la somme totale dépasse 800 000 francs répartis sur plus de 350 livrets d'épargne. Par contre, les obligations et comptes courants sont restés sur les mêmes positions, ou à peu près. Cet afflux de fonds nouveaux a permis l'octroi de prêts auprès de nos membres. Les placements se répartissent en prêts hypothécaires pour un montant total de plus de 800 000 francs et en avances d'autres catégories pour 61 000 francs environ. Le bilan a naturellement suivi cette ascension et pour la première fois dépasse le million. Le caissier se plaît à relever l'excellente discipline dans les paiements.

M. Jean Aiassa, président du Conseil de surveillance, rapporta sur l'activité de cet organe de contrôle. Cette autorité n'eut qu'à se louer du travail accompli par le Comité de direction et le caissier. Les comptes et le bilan sont donc adoptés à l'unanimité, tels qu'ils ont été présentés et soldant par un bénéfice de 4 280 fr. 90 après paiement d'un intérêt brut de 4 % aux parts sociales, bénéfice portant les réserves seules à environ 30 000 francs. En ce qui concerne les élections aux comités, les membres sortant ont été à nouveau investis de leur fonction, mais nous avons à déplorer le départ du secrétaire du Comité de direction, *M. Pierre-Yves Bachmann*, jeune agriculteur, intelligent et dévoué à la cause raiffeiseniste. En effet, installé comme fermier sur un beau domaine du village depuis une année, son rural a été détruit par le feu en février dernier. *M. Bachmann*, probablement découragé par ce revers, a quitté l'agriculture et poursuit une autre activité en Suisse allemande. Nos meilleurs vœux l'accompagnent. Pour terminer la soirée, un de nos membres, cinéaste à ses heures, fit passer un film gai, puis chacun rentra à la maison, satisfait de sa soirée.

Chézard-Saint-Martin (Neuchâtel)

Notre Caisse villageoise a tenu son assemblée générale annuelle le vendredi 22 mars écoulé, sous la présidence de *M. Roger Sandoz*, président du Comité de direction et avec l'ordre du jour traditionnel. Cette date marquait également le 15^e anniversaire de la fondation et l'assemblée revêtit, de ce fait, une solennité particulière.

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à la centaine de membres qui ont répondu à la convocation. Son salut va également au président de la Fédération neuchâteloise, *M. Pierre Urfer*, vétérinaire, et à l'ancien président de la Caisse, *M. le pasteur Alfred Gyax*, actuellement à Neuchâtel. La désignation de deux scrutateurs et la lecture du copieux procès verbal de la dernière assemblée ne donnent lieu à aucune remarque.

Vient ensuite la présentation des divers rapports. *M. Sandoz* donne connaissance de celui du Comité de direction. Il fait un tour d'horizon international au point de vue économique et n'a garde de relater les tristes événements qui marquèrent l'année écoulée. Puis, s'attachant plus particulièrement à l'activité de notre Caisse, il signale que notre effectif au 31 décembre est de 208 membres. Il constate avec plaisir le développement heureux de la Caisse qui est en constants progrès, grâce à une collaboration bien comprise. Avec ce 15^e anniversaire une page va se tourner. En effet, après 15 ans de travail assidu accompli avec un dévouement et un désintéressement jamais en défaut, notre caissier, *M. Robert Dessoulavy*, a manifesté le désir d'être remplacé à ce poste. Ce n'est pas sans regrets et émotion que le comité a pris connaissance des intentions de *M. Dessoulavy* et n'a pu, devant les motifs invoqués, que s'incliner devant cette détermination. *M. Sandoz* relève tout le travail accompli par ce fidèle collaborateur, admirablement secondé par *Mme Dessoulavy*, et leur dit la reconnaissance émue de la Caisse. En témoignage de reconnaissance, un cadeau original est remis à *M. Dessoulavy* tandis que *Madame* reçoit une belle corbeille de fleurs.

Très ému, *M. Dessoulavy* remercie et passe ensuite à la présentation de son 15^e et dernier rapport de caisse. Avec tout le talent que nous lui connaissons, il commente les divers chiffres qui ressortent des comptes. Le roulement de l'exercice écoulé a atteint 6 265 000 francs. Le bilan se monte à 1 614 000 fr., en augmentation de 112 000 francs sur l'année précédente. Les carnets d'épargne sont au nombre de 683. Le bénéfice de l'exercice est de 9 105 fr. 18, versé intégralement au fonds de réserve qui dépasse maintenant 44 000 francs.

C'est au tour de *M. Paul Boss*, président du Conseil de surveillance, d'exposer le point de vue de cette autorité. Il a également mission de faire approuver et accepter les comptes qui viennent d'être présentés, ce qui est fait à l'unanimité.

Par suite de la démission du caissier, cette charge est à repourvoir. Le comité présente *M. Georges-André Aeschlimann*, instituteur et cette proposition est agréée par la majorité. *M. Aeschlimann* entrera en fonctions le 1^{er} juillet prochain.

Il a paru indiqué à nos comités d'offrir à *M. Dessoulavy* une place dans la direction des affaires de notre Caisse. Trop actif pour se retirer définitivement, notre ancien caissier pourra faire bénéficier de son expérience son jeune successeur, et ses conseils seront toujours fort appréciés. Il est en conséquence nommé secrétaire du Comité de direction et *M. Louis Veuve-Hoffmann* qui faisait partie de cette autorité, siégera dorénavant au Conseil de surveillance.

L'actif président de la Fédération cantonale, *M. Urfer*, a la parole ; il apporte le salut de l'autorité qu'il représente et dit tout le plaisir qu'il a à assister à notre assemblée. Il se déclare particulièrement heu-

reux d'y avoir rencontré l'élément féminin si bien représenté. Il dit à M. et Mme Dessoulavy la reconnaissance de tous les raiffeisenistes qui les ont connus et qui ont eu la joie de travailler avec eux et s'associe de tout cœur aux vœux qui ont été formulés précédemment.

M. Alfred Gygas, président dès la fondation et collaborateur de la première heure de nos caissiers démissionnaires, rappelle quelques souvenirs du début de notre existence. Il dit son attachement tout particulier à notre Caisse et au mouvement raiffeiseniste et ne peut que se joindre aux paroles de reconnaissance et aux vœux qui ont été exprimés.

M. Maurice Evard-Evard, président de la commune de Chézard-Saint-Martin, s'associe aux témoignages de reconnaissance à l'égard de M. Dessoulavy et Mme par la lecture du propos suivant :

« Permettez-moi, M. Dessoulavy, au nom des raiffeisenistes de nos villages, de vous dire toute notre gratitude qui est grande, n'en doutez pas.

» Vous fûtes un caissier modèle et un conseiller averti, un hôte accueillant, souriant, même et surtout dans les moments que l'on savait inopportuns. Vous nous avez gâtés par votre gentillesse, votre entregent et chacun souhaite que votre successeur soit digne de l'impulsion que vous avez donnée à notre petite banque villageoise.

» En 1942, en pleine tourmente, alors que d'aucuns ne songeaient qu'à durer, s'inquiétaient pour l'avenir du monde et pour eux-mêmes, vous, confiant, vous vous lanciez hardiment dans la création de notre Caisse. Vous n'étiez pas seul, c'est entendu, une trentaine de citoyens vous suivaient et vous épaulaient, mais le travail de sondage, d'approche, de discussions, c'est vous qui l'avez fait. Il me souvient dans ce temps-là, vous avoir maintes fois vu en conférence avec M. Urfer, celui qui certainement a été le petit lumignon ayant communiqué sa flamme à votre enthousiasme. Et c'est cela surtout que j'aimerais faire ressortir. Car enfin, après avoir parcouru le monde, Russie, Pologne, Tchécoslovaquie, Allemagne, Angleterre et j'en passe, vous réintégrez votre canton natal et votre Val-de-Ruz (puisque vous êtes des nôtres par votre appartenance à Fenin) pour vous y reposer et y couler des jours de douce quiétude. Une étincelle, une idée et voilà que vous flambez, non pas comme un feu de paille, mais comme un bon feu de bois de chez nous. Le résultat de cet enthousiasme, nous en recueillons les fruits, qui sont à l'aune de votre ardeur à défendre une cause noble et prenante. Prenante en effet, car elle ne vous a pas lâché et ne vous lâchera pas encore, j'en suis certain. Au nom des sociétaires, je vous exprime notre reconnaissance et vous souhaitez du fond du cœur de conserver votre vitalité et votre amour de notre terre neuchâteloise, car c'est bien cela, n'est-ce pas, qui était à la base de votre action dans notre petit village.

» Madame Dessoulavy, ces quelques mots de gratitude sont aussi pour vous, vous le savez bien, vous avez été le bras droit de votre époux. L'œuvre raiffeiseniste européenne se réclame de Raiffeisen, celle de Suisse de Traber et celle de Chézard-Saint-Martin de Dessoulavy. Nous ne voudrions pas ne pas associer à ces remerciements tous les pionniers sans qui rien n'aurait été fait.

» Merci encore et bons vœux. »

Des applaudissements nourris soulignent les paroles de notre syndic et le paiement de l'intérêt de la part sociale met fin à cette première partie de l'assemblée.

En effet, il y a une seconde partie qui se déroule à l'Hôtel de la Croix-d'Or sous le majorat de table de notre nouveau caissier.

Une collation excellemment servie aux quelque cent membres crée une ambiance très sympathique. De belles productions littéraires sont fort appréciées

et alternent avec des chants et des récits humoristiques qui mettent la salle en joie. Les conversations vont bon train et l'heure de fermeture arrive beaucoup trop vite au gré de plusieurs. Belle manifestation de collaboration villageoise. Ce 15^e anniversaire laissera à chacun le meilleur souvenir.

Villars-sur-Glâne (Fribourg)

L'assemblée de la Caisse Raiffeisen a eu lieu au Café du Chamois. Si la fondation de ce groupement coopératif est encore bien récente, son activité a été celle d'un organisme d'une belle vitalité. En effet, pour son deuxième exercice, le chiffre d'affaires est tout proche des trois millions. C'est dire que les opérations ont été nombreuses au cours de l'année 1956.

Dans le rapport de M. François Macheret, président du Comité de direction, nous relevons avec plaisir que l'effectif s'est augmenté de six nouveaux sociétaires et qu'il atteint actuellement 47 membres. Le comité a tenu 14 séances au cours de l'année. Comme dans tous les établissements financiers, le manque de liquidité constitue un handicap. Avant de remercier ses collègues du comité de leur précieuse collaboration, M. Macheret donna connaissance du rapport de l'Union centrale, qui relève le magnifique développement de l'institution locale.

Le caissier, M. Dessarzin, s'occupa plus spécialement de l'aspect technique de l'organisation. Il commenta de façon détaillée les comptes dont il a la charge. L'excellente tenue de la caisse et son progrès rapide sont pour une bonne part dus au dynamisme du dévoué caissier, qui reçut l'approbation unanime de l'assemblée, avec des remerciements pour le travail accompli durant l'année écoulée.

Le Comité de surveillance, placé sous la présidence de M. Mauron, syndic, fit son rapport, exprimant son entière confiance aux organes de la Caisse. Il s'associa aux remarques élogieuses du Comité central.

Pour la première fois, les sociétaires eurent la joie de recevoir l'intérêt de leur part sociale qui, malgré sa modicité, renforça leur fierté d'avoir été les fondateurs de la 99^e Caisse Raiffeisen de Suisse.

Ecuvillens (Fribourg)

Le dernier dimanche d'avril s'est tenue, à Ecuvillens, l'assemblée annuelle de la Caisse Raiffeisen paroissiale. Cette réunion bien fréquentée fut présidée avec aisance par M. le député Eug. Chavaillaz, président du Conseil de surveillance. Elle marquait le trentième anniversaire de la fondation de notre banque locale.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, M. B. Zamofing, caissier, commenta les comptes de l'exercice écoulé avec sa compétence et sa clarté habituelle. La marche de la Caisse est réjouissante ; le mouvement annuel dépasse largement le million ; il y a plus de 500 carnets d'épargne et le nombre des membres est actuellement de 118. Le bénéfice de l'exercice fut de 3460 francs, portant le fonds de réserve à plus de 37 000 francs. Devant ces chiffres probants et l'appréciation flatteuse de l'Union centrale de Saint-Gall, les comptes furent approuvés à l'unanimité et décharge en fut donnée au dévoué caissier et aux organes dirigeants.

L'assemblée eut à enregistrer, dans le cadre des nominations, la démission irrévocable de M. Ernest Galley, président du Comité de direction. Ce vaillant octogénaire, fort attaché à la Caisse qu'il préside sans interruption depuis 1937, se retire pour

raison d'âge et a droit à la reconnaissance profonde que lui témoigne éloquentement M. Chavaillaz, président. Il est remplacé au sein du comité par M. Gilbert Galley, agriculteur avisé, secrétaire paroissial. Le Comité de direction s'est choisi dans une séance ultérieure un nouveau président en la personne de M. Robert Biolley, membre fondateur et secrétaire de la Caisse depuis plus de 20 ans ; ce choix qui devra encore être approuvé par l'assemblée générale, est très heureux et couronne une activité méritoire d'un raiffeiseniste convaincu.

En fin de séance, on entendit avec intérêt l'intervention de M. Antoine Galley au sujet d'une rétribution éventuelle des organes dirigeants, suggestion qui se heurte à l'art. 12 des statuts selon lequel « les membres des deux Conseils exercent les fonctions à titre honorifique et gratuit » et celle de M. le curé Defferrard, membre du Conseil de surveillance, qui releva avec pertinence que l'argent doit servir l'homme et non l'asservir ; puis, au terme de cette vivante assemblée, on reçut avec un plaisir non dissimulé l'intérêt de sa part sociale arrosé du verre traditionnel de l'amitié.

M.

Corsier (Vaud)

Une fois de plus, l'assemblée générale du Crédit mutuel a été une pleine réussite, preuve de sa vitalité réjouissante. Quelque 130 sociétaires ont en effet répondu à la convocation et ont assisté aux opérations statutaires qui, comme de coutume, se sont déroulées dans la grande salle de Corsier.

M. Alfred Delafontaine, président, conduisit les débats avec le souci de mener rapidement à chef l'ordre du jour.

Dans son rapport, le président s'attache d'abord à établir un parallèle entre la situation mondiale et celle de la Suisse, privilégiée, indiscutablement, sauf l'an dernier, en ce qui concerne l'agriculture et la viticulture qui connurent les ravages des intempéries en général et du gel en particulier.

Durant l'année écoulée, sept membres nouveaux ont adhéré à la Caisse ; compte tenu de deux décès et de trois départs, c'est donc de deux unités que s'est accru l'effectif ; l'assemblée se lève pour honorer la mémoire des disparus.

Les besoins de crédit se sont manifestés d'une manière plus intense que l'an dernier et les demandes ont été plus nombreuses. Toutes furent examinées avec objectivité et conscience et toutes trouvèrent une solution satisfaisante.

Le caissier, M. Alfred Tavernier, explique le sens des chiffres du résumé remis à chaque sociétaire, et commente le bouclement réjouissant de l'exercice. 2514 opérations effectuées au cours de 1956 accusent un mouvement général de 5 744 814 fr. 77. Le bilan se balance par 2 365 769 fr. 50, avec des réserves, en fin d'opérations annuelles, de 142 246 fr. 63, réserves dont la constante ligne ascendante dit bien l'emprise de la Caisse dans l'économie de nos villages.

M. Tavernier fait ensuite le tableau des ombres et lumières du métier de caissier, dont les charges sans cesse accrues méritent d'être partagées, surtout dans les périodes de pointe de la fin et du début de l'an.

La présence, aux côtés du caissier principal, de M. Ed. Brunet, caissier suppléant, dont la riche expérience se double de dévouement malgré la fatigue des ans, est une aide dont la valeur n'échappe à aucun sociétaire. Aussi ne saurait-on parler de l'activité de la Caisse sans mentionner la collaboration de ce fidèle serviteur.

Pour être membre du Conseil de surveillance, étant donné l'importance grandissante de la Caisse, il faudrait des connaissances de professionnel, dé-

clare M. Louis Volet, président de cet organe, dans son rapport. Les nombreuses séances de contrôle qui se sont tenues au cours de l'an ont permis de constater le sérieux et la discrétion qui président à l'étude de chaque cas soumis aux dirigeants.

Aussi le Conseil de surveillance ne peut-il que proposer à l'assemblée d'admettre les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge à leurs responsables, ce qui est fait à l'unanimité, sans observation.

Selon le jeu des rotations, MM. A. Delafontaine et J. Pilet, du Comité de direction, et M. L. Volet, du Conseil de surveillance, pourraient être remplacés. Rééligibles, ils sont brillamment confirmés dans leurs fonctions.

Le président donne lecture de la lettre de démission de M. Aloïs Delapraz qui, surchargé d'occupations, se retire du Comité de direction après de nombreuses années de travail fécond. Ses camarades de travail regrettent ce départ qui les prive d'un collaborateur dont le dévouement et le bon sens leur étaient précieux.

Pour le remplacer, il est fait appel à M. Marcel Brunet, secrétaire du Comité de surveillance ; au bulletin secret, l'assemblée fait ensuite appel à M. Jules Curchod, juge de paix, pour siéger au Conseil de surveillance.

Montagnard passionné, alpiniste de grande valeur, M. J.-L. Barbey, municipal, se double d'un photographe de talent. Il le prouve à l'assemblée en lui présentant une série de clichés excellents, retraçant l'ascension de la Dent Blanche et lui faisant découvrir ou reconnaître les beautés des environs de Zermatt.

Ce voyage fut fort goûté, de même que, après le paiement du dividende des parts d'affaires, la collation traditionnelle et généreusement dispensée qui mettrait un point final délectable à cette annuelle rencontre.

B.

Fahy (Jura)

L'assemblée générale annuelle a eu lieu lundi 18 février, à la salle communale, pour passer les comptes du 12^e exercice.

Le président de direction, M. Louis Daucourt, maire, souhaite la bienvenue à chacun et donna l'ordre du jour. Ce fut ensuite la lecture du procès-verbal circonstancié rédigé par M. Guélat, secrétaire.

La présentation des comptes débuta par un exposé du président de direction qui brossa un large tableau sur la situation dans le monde, dans notre pays et chez nous. Il nous fit part de la marche, de l'avance réjouissante de notre Caisse qui, jeune encore, promet de beaux succès dans l'avenir. Il félicita et remercia tous les sociétaires pour leur esprit de solidarité et d'union.

A son tour, M. E. Périat, caissier, commenta le langage abstrait des chiffres et en tira quelques conclusions utiles et suggestives.

On entendit encore le président du Conseil de surveillance qui, finalement, demanda à l'assemblée d'approuver les comptes, d'en donner décharge aux organes responsables et aussi d'exprimer au Comité de direction, spécialement à son président et au caissier, les remerciements les plus sincères pour le généreux et fructueux travail accompli dans un bel esprit d'équipe.

La distribution de l'intérêt de la part sociale mit un terme à cette séance annuelle qui se prolongea quelques instants par le verre de l'amitié à la Croix d'Or.

La Caisse de crédit mutuel de Fahy est en de bonnes mains : elle mérite l'estime et la confiance de toute la population.

Bonfol (Jura)

Bien qu'elle n'ait que deux ans d'existence, la Caisse de crédit mutuel de la localité connaît un réjouissant succès. Les comptes de 1956 en sont la preuve. Les prêts hypothécaires se montent à 127 458 francs et les prêts à terme à 49 135 francs. Les dépôts sur carnets atteignent le chiffre de 178 336 francs et les obligations 5000 francs. Les parts sociales des membres sont de 5300 francs. L'actif et le passif se balancent par 197 873 francs. Le roulement, en 436 opérations, fut de 367 346 francs. Les taux consentis sont de 2 1/4 % sur carnet d'épargne et de 3 % sur obligation à 3 ans de terme.

Administrée avec une rare compétence, la Caisse Raiffeisen de Bonfol est appelée à connaître dans l'avenir un succès toujours plus grand.

Glovelier (Jura)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel s'est déroulée samedi 9 mars au Café de la Poste. M. Louis Bailat, président, ouvre la séance par les souhaits de bienvenue à la belle assemblée et rend un hommage à nos membres défunts. Après un bref examen de la situation générale, il relate la belle activité de notre banque locale au cours de son trentième exercice.

Les fonds confiés et le bilan ont subi une augmentation de 40 500 francs en 1956 : c'est dire que la population de notre village apprécie toujours mieux notre institution et lui accorde sa confiance.

M. Jeanguenat, caissier, analyse à son tour les comptes de l'exercice écoulé. Le bilan atteint la somme de 804 043 francs. Le mouvement d'affaire s'est élevé, en 1956, à 1 161 637 francs. Le bénéfice est de 2 788 francs.

Il appartient à M. Georges Mahon, président du Comité de surveillance, de faire approuver les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables.

Au chapitre des élections, M. Paul Gasser est nommé président du Conseil de surveillance en remplacement de M. Georges Mahon qui passe au Comité de direction, en remplacement du dévoué membre décédé, M. Louis Hertzseisen. M. Raymond Renaud, démissionnaire, est remplacé par M. Jean-Pierre Pellegrini. M. Marcel Vernier est aussi nommé au Conseil de surveillance.

La soirée prit fin par une magnifique conférence de M. Aimé Surdez, sur l'orientation professionnelle, et une petite agape.

Courfaivre (Jura)

La 30^e assemblée annuelle de notre Caisse de crédit mutuel villageoise a eu lieu le samedi 2 mars à la maison d'école. M. Auguste Joset, maire, président du Comité de direction, salue la nombreuse assistance et ouvre les débats.

Le procès-verbal, présenté par M. Joseph Joset, secrétaire, est approuvé sans objection. C'est ensuite à M. E. Siegel, caissier, qu'il appartient de donner et de commenter le résultat de l'exercice.

La Caisse compte actuellement 133 sociétaires, en augmentation de 5 sur l'année précédente. La somme du bilan se monte à 762 677 fr. 45 avec un roulement de 1 464 415 francs en 961 opérations. Le bénéfice net s'élève à 3 286 fr. 25, qui est versé entièrement au fonds de réserve, lequel atteint actuellement 25 059 fr. 35.

Ensuite des rapports du président de direction et du caissier, présentés sous tous les aspects de bienfaisance de notre Caisse locale, et de son développement toujours ascendant, il appartenait à M. J.

Broquet, fils, président du Conseil de surveillance, de présenter les comptes à l'approbation de l'assemblée. Dans son rapport, il félicita les organes responsables et justifia la confiance croissante qui est témoignée à notre banque locale. Aussi, l'assemblée accepta les comptes à l'unanimité. Aux élections statutaires, les deux comités sont réélus en bloc pour une nouvelle période. C'est avec regret que nous avons dû enregistrer la démission de notre caissier actuel, M. E. Siegel, pour cause de santé, après avoir fonctionné pendant dix années à la satisfaction de tous dans les affaires de notre Caisse, ce dont nous le remercions. M. Louis Citherlet lui succède.

Le président clôt cette belle et fructueuse assemblée, en remerciant encore tous les participants de la confiance qu'ils témoignent envers notre bienfaisante Caisse locale.

Undervelier (Jura)

La Caisse de Crédit mutuel s'est réunie samedi soir 9 mars en assemblée générale pour fêter le quinzième anniversaire de sa fondation et prendre connaissance de l'activité de l'année 1956. Une belle assistance avait répondu à l'appel des comités. Les dames ayant été invitées, elles rehaussèrent encore, par leur présence, cette belle manifestation.

L'assemblée a été ouverte par le président, M. Joseph Allimann, qui rappelle les bienfaits d'une Caisse de crédit mutuel dans une localité. Par des paroles pleines de bon sens, il sut faire comprendre à son auditoire les avantages et les facilités que l'on trouve à faire partie d'une telle Caisse, soit comme épargnant soit comme débiteur. Dans un bel exposé, il relate le marasme dans lequel se débat le paysan d'aujourd'hui : mauvaise année, mauvaises récoltes, ce qui entrave fortement l'écoulement des produits en général. On ne comprend pas pourquoi les paysans n'ont pas droit aux allocations familiales, ce qui, dit-il, est une injustice. Il invite toutes les personnes de bonne volonté à se serrer les coudes et à s'unir dans la fraternité pour le bien de tous. M. Joseph Gognat, secrétaire, donne la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui fut approuvé sans opposition.

Puis M. Louis Lovy, caissier, présente les comptes qui bouclent par un boni de 2 530 francs. Le roulement de 716 016 fr. 66 en 540 opérations, prouve la bonne marche de la Caisse.

M. Charles Duplain, au nom du Conseil de surveillance, se plut à féliciter le caissier pour la bonne tenue de ses comptes. Il remercie le Comité de direction pour le travail fourni bénévolement.

Aux élections statutaires, un membre du Comité de surveillance était à remplacer, par suite du départ de la localité ; le choix s'est porté sur la personne de M. Norbert Meyer.

Pour rehausser l'assemblée, les comités avaient invité M. Luc Fleury, secrétaire municipal de Courroux, qui, dans un bel exposé et dans un langage de chez nous, a tenu son auditoire en haleine pendant une heure. Il a d'abord dépeint la véritable signification du mot mutuel qui est le slogan des raiffeisenistes. En connaissant des choses du passé, il a prouvé, avec pièces à l'appui, que la bonne entente régna déjà en 1724 entre Undervelier et Courroux. En effet, ce dernier village livrait le minerai extrait sur son territoire aux forges d'Undervelier, pour y forger le fer. Ainsi, ces deux villages travaillaient déjà dans une mutuelle coopération. Puis M. Fleury mit son auditoire au courant des innovations apportées à la nouvelle loi d'impôt et nombreux furent ceux qui eurent recours à ses directives. De vifs applaudissements saluèrent son brillant exposé.

Pour terminer, on trinqua le verre de l'amitié et chacun rentra chez soi content de sa soirée.

Develier (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de Develier, forte de 71 membres, a tenu sa 28^e assemblée générale. Après les traditionnels souhaits de bienvenue par le président, M. R. Chappuis, la parole est donnée à M. L. Scheurer pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Ce dernier est approuvé par l'assemblée qui remercie le secrétaire pour sa bonne interprétation. Un vif hommage est rendu à M. Albert Chappuis, décédé dans le courant de l'année. Par des paroles éloquentes, le président sut faire comprendre à son auditoire les avantages et les facilités que l'on trouve à faire partie d'une telle Caisse, soit comme épargnant, soit comme débiteur. Dans un bel exposé, il commente la situation internationale. Il rappelle les événements tragiques de 1956 et relate le marasme dans lequel se débat le paysan d'aujourd'hui : mauvaise année, mauvaises récoltes, ce qui entrave fortement l'écoulement des produits en général.

Il appartient ensuite à M. le curé Jeanbourquin, caissier, de présenter les comptes qui clôturent avec un bénéfice de 2 711 fr. 70. Le bilan atteint la somme de 646 597 fr. 35. Le roulement est de 624 299 fr. 75 ct. en 475 opérations, alors que l'année précédente le bénéfice était de 2 280 fr. 40, le bilan de 595 988 fr. 55 et le roulement de 581 004 fr. 04, en 398 opérations.

M. P. Weya, président du Conseil de surveillance, exprime sa confiance aux organes dirigeants. Il relève que les contrôles de caisse et l'examen du rapport de révision de Saint-Gall permettent de porter un jugement très favorable sur la situation financière de la Caisse. Par un vote unanime, l'assemblée accepte les comptes et donne décharge aux organes responsables. La séance se termine par le paiement de l'intérêt aux sociétaires.

Corban (Jura)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel locale s'est déroulée samedi soir 29 mars, à la classe supérieure de la maison d'école.

Après approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale dont lecture fut faite par M. Jean Fleury, secrétaire, M. Maurice Rottet, président du Comité de direction, fit un bref examen de la situation générale, relatant la belle activité développée par notre banque locale durant l'année écoulée. Trois nouvelles adhésions portent le nombre des membres à 55. Le rapporteur s'est félicité du bon travail de l'administration et du caissier et a remercié chacun de son attachement à notre coopérative de crédit.

M. Henri Marquis, caissier, analysa à son tour les comptes de l'exercice 1956. La somme du bilan s'est élevée à 357 000 francs. Le compte d'exploitation fait ressortir un excédent net de 1 703 francs versé intégralement au fonds de réserve qui se chiffre en fin d'année à 15 000 francs. Le nombre des carnets d'épargne mis en circulation atteint 470. De plus en plus, chaque habitant devient déposant de la Caisse, fait réjouissant.

Sur proposition de M. Joseph Schaller, président du Conseil de surveillance, qui à son tour félicita

chacun pour l'excellent travail fourni, l'assemblée unanime a accepté les comptes et a donné décharge aux organes responsables.

M. Marquis a été confirmé dans sa fonction de caissier, poste qu'il occupe depuis 32 ans, à l'unanimité des membres présents.

Il appartenait ensuite à M. Schaller, président du Conseil de surveillance, de féliciter et remercier comme il se doit M. Maurice Rottet pour ses 25 ans d'activité en qualité de président du Comité de direction. Au nom des comités et des membres, il lui remit un superbe chronomètre, modeste souvenir qui marque une activité désintéressée et bienfaisante. Puisse notre institution, grâce, comme il a su si bien le dire dans son rapport, à une étroite collaboration de tous les membres des comités, bénéficier encore longtemps de sa compétente direction pour continuer dans la voie qu'elle s'est tracée, gage d'un succès croissant pour l'avenir.

Cette magnifique assemblée s'est terminée comme de coutume au Restaurant de la Croix fédérale, par le verre de l'amitié.

Courtelay (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu ses assises annuelles. M. Ch. Wilhelm, président du Comité de direction, a présenté son rapport au cours duquel il s'est plu à relever le développement continu de la Caisse qui compte actuellement 75 sociétaires. En 1956, 6 nouveaux membres ont été admis, 7 nouveaux prêts ont été consentis pour un montant de 87 000 francs, dont 67 000 francs de prêts hypothécaires et il a été ouvert 11 nouveaux comptes courants. M. Raymond Langel, caissier, présenta les comptes de l'exercice dont le bilan se monte à 430 000 francs. Les dépôts (165 livrets dont 29 nouveaux) sont de 304 000 francs, le roulement porte sur 1 390 500 francs en 1022 opérations et le bénéfice de l'année a été versé au fonds de réserve qui atteint 7200 francs.

Boécourt (Jura)

Notre Caisse Raiffeisen a tenu sa 34^e assemblée générale au Restaurant de l'Aigle. Devant la belle assistante de 70 membres, M. Gaston Bourquard, président du Comité de direction, ouvre cette assemblée en rappelant la mémoire de deux membres disparus au cours de l'année 1956 : MM. Joseph Bour-

quard, membre fondateur de la Caisse, et M. Théophile Jeker. Les excellents rapports présentés à tour de rôle par le président du Comité de direction, le caissier, M. Xavier Stékoffer, et le président du Conseil de surveillance, M. l'abbé Barthoulot, font constater la marche toujours plus importante de notre banque villageoise qui voit son bilan arriver à la belle somme de 933 891 fr. 55.

Le mouvement général atteint la somme de un million 201 068 fr. 20, en 652 opérations. Le bénéfice enregistré se monte à 4 877 fr. 80 qui, versé aux réserves, porte celles-ci au montant de 41 811 fr. 25.

M. Surdez, conseiller d'O.P., fit une conférence d'un grand intérêt pour les jeunes et leurs parents et qui a été écoutée avec une grande attention. M. le président le remercie et le félicite de la belle mission éducative et sociale qu'il a pris à cœur. Cette assemblée est le plus sûr garant de la confiance toujours grandissante dont jouit notre institution si nécessaire.

PENSÉES

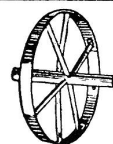
Tous les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité et ne servent qu'à la relever et faire briller davantage.

Pascal.

*

Coopérer, c'est d'abord s'unir pour être forts et c'est ensuite travailler pour être plus forts encore. Coopérer, c'est mieux vivre en s'unissant.

Prof. V. Totomiantz.



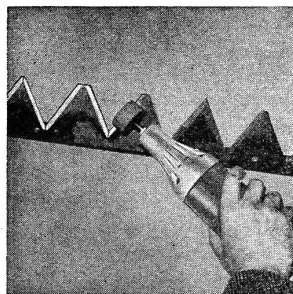
Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
FRITZ BÜGLI
LANGENTHAL 31

Vin rouge 1^{re} qualité

Nostrano, de mon
pressoir Le l. Fr. 1.50
Montagne Fr. 1.30
Barbera Fr. 1.70
Valpolicella Fr. 1.75
Chianti extra Fr. 1.85

Départ Locarno, à partir
de 30 litres. Echantillon
gratuit. Demandez prix
courant.

Expédition de Fruits
Muralto, Tessin, case postale 60, tél. (093) 71044



Agriculteurs !

Connaissez-vous l'appareil à aiguiser

UNIVERSAL

qui fait ses preuves dans des milliers de cas depuis plusieurs années ?

Nous avons pour chaque entreprise un modèle qui convient, soit

l'appareil à aiguiser UNIVERSAL
type II à Fr. 158.—

ou le modèle combiné

l'appareil à aiguiser et à percer
UNIVERSAL type I à Fr. 198.—

Demandez tout de suite le prospectus ou une démonstration sans engagement en utilisant le BON ci-dessous. Veillez à la marque UNIVERSAL, car UNIVERSAL garantit la qualité.

HEINIGER S. A. • HERZOGENBUCHSEE (BE) • Tél. (063) 5 15 34

A découper et à envoyer dans une enveloppe ouverte, affranchie de 5 ct.

Veillez m'envoyer gratuitement le prospectus des appareils à aiguiser UNIVERSAL. Je désire une démonstration sans engagement de l'appareil à aiguiser UNIVERSAL. (Biffer ce qui ne convient pas.)

Nom :

Adresse :

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Federazione Ticino

Si è tenuta il 25 maggio scorso a Novaggio una seduta del Comitato della Federazione Casse rurali Ticino, alla presenza dei membri del Comitato al completo e del revisore sig. Molinari, sotto la presidenza del prof. Ceppi.

Il segretario Mo. Cassina dava lettura del verbale dell'ultima assemblea di Stabio, verbale che veniva approvato senza discussione. Veniva poi esaminato l'esito dell'assemblea stessa, sia dal lato morale sia da quello materiale. Dalle cifre presentate dal cassiere sig. Delucchi risulta una spesa di oltre 1 100 franchi a carico della Federazione.

Si passava quindi all'esame dei progetti di circolare propagandistica, inviati a seguito del bando di concorso enunciato all'assemblea di Stabio. I concorrenti, in numero di otto, hanno inviato progetti in generale ben studiati, anche se qualcuno ha dimenticato una delle condizioni essenziali, cioè la brevità.

La giuria dopo attento esame e lunghe discussioni decideva che nessuno dei progetti presentati rispondeva in pieno ai requisiti richiesti, e che pertanto il primo premio non poteva essere attribuito. Vennero però scelti tre progetti, che più si avvicinavano alle condizioni necessarie sia per testo, sia per vignette, ed a questi tre progetti si risolse di assegnare un premio di incoraggiamento di 20 franchi ciascuno. I tre progetti scelti, contrassegnati dai motti « 737 », « 444 » e « 178 », saranno elaborati da uno specialista in pubblicità, che dalle tre idee estrarrà una circolare sola. Gli autori dei tre progetti segnalati sono :

Mo. Cassina Valerio, cassiere, Castel San Pietro,

Rovelli Federico, cassiere, Tesserete, Consiglio di Sorveglianza, Arogno.

Da notare che il sig. Mo. Cassina, avendo partecipato al concorso, non era presente in sala durante la discussione e la votazione.

Ci congratuliamo vivamente con i tre premiati, come pure con gli altri concorrenti che hanno dimostrato il loro interessamento e la loro volontà di collaborazione.

La trattanda seguente concerneva il Credito agricolo, ed i nostri due validi esponenti in Gran Consiglio, onorevoli Induni e Ghisletta, che fanno parte anche della speciale commissione per il Credito agricolo, riferirono sugli sviluppi della questione e sulle ultime novità. Risulta tra l'altro come il capo del Dipartimento Finanze, on. Galli, abbia dichiarato che tra Credito agricolo e Casse rurali non debba esserci concorrenza, e che egli vedrebbe una soluzione nel ristor-

no. Cioè il Credito agricolo passerebbe alle Casse rurali quelle domande di credito che gli pervengono da località dove una Cassa rurale esiste. Si tratta tuttavia di questioni assai confuse, e dato che attualmente si sta preparando il regolamento d'applicazione della legge sul Credito agricolo, il Comitato della Federazione decise di domandare un'udienza all'on. Galli, per poter discutere e mettere a punto praticamente le relazioni tra Casse rurali e Credito agricolo, in particolare per quanto concerne le modalità di collaborazione e la parità di facilitazioni.

Il Comitato decise pure di intervenire presso le competenti autorità in vista di una riduzione delle tasse di bollo ed ipotecarie, in modo speciale per i piccoli crediti.

Dopo aver discusso alcune questioni di secondaria importanza il Comitato della Federazione terminava la laboriosa seduta con una relazione del presidente sui diversi contatti intrapresi in vista di nuove fondazioni.

NOTIZIE BREVI

Le Casse « milionarie » del Ticino, quelle cioè con oltre un milione di bilancio, sono quattro : Balerna, Morbio Inf., Sonvico e Stabio. Una ve n'è nel Grigione italiano : San Carlo (Poschiavo). Sulla buona strada per il raggiungimento di questo traguardo sono : Arogno, Novazzano e Rivera.

* * *

Il consigliere federale on. Chaudet fu per molti anni cassiere, e poi presidente del consiglio di sorveglianza della Cassa rurale di Rivaz nel canton Vaud, carica che ricopre ancora attualmente. Egli è tuttora un fervente raiffeisenista.

* * *

Il Ticino era alla fine del 1956 all'undicesimo posto nella graduatoria federale per numero di Casse (43). Non è da escludere che entro la fine del 1957 riesca a scavalcare Lucerna (44) et Turgovia (46).

* * *

Il Consiglio di Stato ticinese era presente con un suo membro, a Lugano, all'inaugurazione della nuova Banca del Gottardo (capitale sociale 2 milioni). La notizia sorprende se si pensa che per l'assemblea del decennio della Federazione invece nessun Consigliere di Stato trovò il tempo per intervenire.

* * *

Un vivo grazie all'on. Piero Pellegrini,

presidente del Gran Consiglio, il quale raccolse il nostro invito e si fece rappresentare dall'on. segretario, essendo lui impegnato alla Fiera di Basilea. Ringraziamo pure l'on. avv. Tito Tettamanti per averci onorati della sua presenza a Stabio e per le parole di simpatia pronunciate nei confronti del raiffeisenismo.

* * *

Felicitazioni ed auguri alla Cassa rurale di Gordola, che festeggia quest'anno il decennio di fondazione.

Plinio Ceppi.

LETTERE IN REDAZIONE

Da Castel San Pietro ci vengono rivolte le seguenti domande :

1. Qualora un deposito presso la nostra Cassa toccasse in eredità a una certa persona, quali documenti quest'ultima ci deve presentare per dimostrare i suoi diritti ?

2. Nel caso in cui una eredità resti indivisa, per ogni eventuale operazione occorrono le firme di tutti gli eredi ? È possibile servirsi del comune formulario di procura che dia la possibilità ad una sola persona di eseguire qualsiasi operazione ? Dobbiamo accertare quali siano tutti i possibili eredi o ritenere tali — è il caso che ci si presenta — la moglie ed i figli del defunto ?

Benchè queste domande rientrino piuttosto nelle competenze del giurista, possiamo rispondere secondo le esperienze pratiche fatte :

1. Una persona può dimostrare i suoi diritti nel seguente modo :

- a) presentando una dichiarazione firmata da tutti gli eredi, con la quale essi danno il loro consenso a che il deposito del defunto sia messo a disposizione di quella determinata persona ;
- b) presentando una dichiarazione delle autorità, nel caso il cui queste ultime abbiano proceduto alla divisione dell'eredità.

2. Nel caso in cui l'eredità sia ancora indivisa, occorre che *tutti* gli eredi diano procura scritta ad un loro rappresentante, che può essere anche una terza persona, per effettuare tutte le operazioni relative al deposito del defunto. Si può usare un comune formulario di procura. Onde poter stabilire che tutti gli eredi abbiano firmato la procura, sarà necessario richiedere un *certificato ereditario*, che sarà rilasciato dal comune ove ebbe l'ultima residenza il defunto. Si potrà tralasciare il certificato ereditario solo nel caso in cui eredi siano moglie e figli del defunto (ciò che esclude qualsiasi altro

erede), ma soltanto quando il cassiere sia assolutamente certo che non esistono altri figli oltre a quelli a lui noti.

Tutte queste formalità sono inutili quan-

do il defunto abbia nominato un *esecutore testamentario* (art. 519 CCS.), il quale resta già legalmente autorizzato a disporre validamente dei beni del defunto.

era composta dai signori Lafranca Pio, presidente, Inselmini Giovanni, vicepresidente e Zanini Giuseppe, segretario, mentre per la Sorveglianza venivano chiamati i signori M. rev. Don Cauzza, parroco, presidente, Balli Giovanni, vicepresidente e Dadò Alessandro, segretario. L'inizio dell'attività venne fissato al 1. giugno.

Alla nuova Cassa i migliori auguri di prosperità e di rapida espansione e consolidamento.

Attività di fondazione

Cavergno

Anche il simpatico villaggio di Cavergno ha ora la sua Cassa rurale. Cavergno è un comune molto esteso, in quanto comprende buona parte della valle Bavona; infatti oltre a Cavergno, posto all'imbocco della valle, fanno parte del territorio comunale anche le frazioni di Fontana, Sonlerto e Foroglio, nota meta di escursioni, celebre per la sua cascata.

Cavergno sorge a poca distanza da Bignasco, ad un'altitudine di 450 metri s/m. e conta quasi 500 abitanti, la cui principale occupazione è l'agricoltura, l'allevamento del bestiame e la lavorazione del granito. Inoltre un'attività caratteristica del luogo è una fiorente industria di tessitura artigianale, i cui prodotti vengono sempre più apprezzati.

Un notevole incremento è stato portato in questi ultimi anni dalle Officine idroelettriche della Maggia, che a Cavergno hanno costruito una importante centrale.

Tra le curiosità di questa bella regione vogliamo ricordare l'Oratorio di Gannariante, monumento nazionale, che è meta ogni anno al 1. maggio di una tradizionale processione votiva.

La laboriosa popolazione di Cavergno non è nuova alle istituzioni sociali: esistevano già infatti la Cassa malati, la Cassa assicurazione bestiame, l'Asilo infantile, come pure le Scuole elementari e maggiori ed un valente corpo musicale, la Musica Unione Armonia.

A tutte queste istituzioni si è aggiunta il 26 aprile scorso anche la Cassa rurale Raiffeisen. Alla presenza del rappresentante del-



Brione Verzasca

l'Unione di San Gallo, signor Molinari, una trentina di benpensanti si sono infatti riuniti quella sera nella Sala comunale per procedere alla fondazione della Cassa. Dopo la presentazione degli statuti e le formalità d'uso quasi tutti i presenti davano la loro adesione, e si procedeva alle nomine dei dirigenti della nuova Cassa. A cassiere veniva eletto per desiderio unanime il signor Eligio Marca, sindaco di Cavergno, la Direzione

Brione Verzasca

Continuando nella sua azione in favore delle valli, la Federazione delle Casse rurali Ticino è riuscita a far breccia anche in valle Verzasca, dove non esisteva ancora alcuna Cassa.

La sera del 31 maggio scorso infatti si recarono sul posto il presidente della Federazione, prof. Ceppi, ed il rappresentante dell'Unione di San Gallo, signor Molinari, ed in presenza di una quindicina di volontari procedettero alla fondazione della Cassa rurale.

Brione Verzasca è un tipico villaggio di montagna, che sorge circa a metà valle, sovrastato da ogni parte da imponenti picchi, all'altitudine di 761 metri s/m. Conta circa 360 abitanti, le cui principali occupazioni sono l'agricoltura, l'allevamento del bestiame e le cave di pietra. La necessità di una Cassa rurale era sentita dalla popolazione, vista la grande lontananza dalla città. Poche le istituzioni esistenti: la Cassa assicurazione bestiame, che comprende però parecchi comuni, la società di tiro, il corpo pompieri.

Non molto consistente neppure l'interessamento iniziale: infatti solo tredici sono



Cavergno

coloro che hanno dato la loro adesione. Siamo tuttavia certi che numerosi altri seguiranno.

Dopo le solite formalità e la presentazione degli statuti si passò alle nomine, assai incerte, che diedero i seguenti risultati:

La delicata carica di cassiere venne affidata per fiducia unanime al signor maestro Albino Pinana, la direzione venne composta dai signori Antonio Piscioi, sindaco di Brione, presidente, e Bisi Ezio e Artemio de Christophoris, e la Sorveglianza dal signor Attilio Panscera, presidente, e sig. a maestra Giuseppina Gianettoni e sig. a Fancolli Esterina. È la prima volta nel Ticino che abbiamo rappresentanti femminili in un comitato, ma siamo certi che le due gentili rappresentanti saranno in grado di assolvere perfettamente al mandato loro affidato.

L'inizio dell'attività venne fissato al 1. luglio.

Alla prima Cassa della Valle Verzasca porgiamo i nostri migliori auguri di prosperità, con la speranza che il suo esempio venga presto seguito anche da altri villaggi della valle.

Riva San Vitale

Già da parecchio tempo si parlava a Riva San Vitale della Cassa rurale, e finalmente lunedì 17 giugno 1957 si è potuto procedere alla costituzione definitiva.

Riva San Vitale è un simpatico grosso villaggio che sorge all'estremo limite sud del Ceresio, a poca distanza da Capolago. Posto ad un'altitudine di 270 m. s/m., conta circa 1250 abitanti, le cui principali attività sono accanto all'agricoltura l'impiego negli uffici e nelle fabbriche sia a Lugano sia a Mendrisio e Chiasso. Sul posto infatti le industrie sono limitate alla Torcitura Segoma (distrutta dall'incendio ed ora in corso

di ricostruzione) ed alla Neuron.

A rendere conosciuta Riva San Vitale hanno contribuito in notevole misura il famoso Battistero ed il tempio di Santa Croce, pregevoli costruzioni tanto dal lato architettonico quanto da quello artistico.

Nel villaggio sorge anche un importante collegio per ragazzi.

Tra le istituzioni citeremo la Cooperativa di consumo, la Latteria sociale e la Filarmónica comunale.

Preceduta dalla solita conferenza di orientamento, la seduta costitutiva si è tenuta alla presenza di oltre 20 cittadini, e parecchi altri, trattenuti da impegni, avevano dato la loro adesione scritta.

I lavori sono stati diretti dal rappresentante dell'Unione, sig. Molinari, e dal prof.

Ceppei, e dopo lunghe ed esaurienti discussioni sui diversi articoli statutarî si poteva passare alle nomine, che hanno dato i seguenti risultati:

A presidente della Direzione è stato eletto il sig. Malacrida Onorino, a membri i sigg. Valsangiacomo Ennio e Ferrari Carlo, a presidente del Consiglio di Sorveglianza il sig. Vassalli Severino, a membri i sigg. Vassalli Gottardo e Bernasconi Paolo. La delicata mansione di cassiere è stata affidata al segretario comunale, sig. Antonio Limoni, al quale è stata dimostrata fiducia unanime. L'inizio dell'attività è stato fissato al 15 luglio 1957.

Anche alla nuova Cassa di Riva San Vitale, la 48^{esima} del Ticino, i tradizionali auguri di successo e di prosperità.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Possiedo campi e prati per una superficie complessiva di 32 000 mq. La stima ufficiale — molto bassa nei nostri paraggi — ammonta a 16 235 franchi. Ora io vorrei costruire una casetta con annesso rustico ecc. La spesa, secondo calcoli fatti da una persona competente, sarebbe di 52 000 franchi. Ho a disposizione dai 23 000 franchi ai 25 000 franchi. Vorrei sapere da lei, prima di chiedere alla locale Cassa rurale, se mi sarà possibile ottenere il credito. In più mi è stato affermato che per poter ipotecare la mia sostanza (attualmente senza pegni immobiliari) occorre scrivere all'Ufficio di Stima ed ottenere il consenso ad una simile operazione. È vero questo? In virtù di che cosa?

R. — Rispondo alla sua prima domanda dopo aver consultato i dati statistici che si riferiscono alla Cassa del villaggio in cui ella abita. Trattasi di una Cassa giovane,

ma che si afferma di anno in anno. I capitali non difettano per cui l'operazione da lei indicata può essere agevolmente fatta. Se noi sommiamo il valore della progettata costruzione col valore venale dei fondi che io valuto ad almeno 25 000 franchi, troviamo l'importo complessivo di 77 000 franchi. Una ipoteca di 27-30 000 franchi può benissimo essere accordata se si pensa che è dell'ordine del 40 %.

Per quanto concerne la sua seconda domanda le preciso che, a norma della legge federale 12 dicembre 1940, sullo sdebitamento dei poderi agricoli, l'Ufficio cantonale di stima è l'autorità competente, nel nostro cantone, a fissare il limite di aggravio, il limite cioè oltre il quale i fondi agricoli non possono essere ipotecati.

D. — Un mio vicino sta cintando il proprio fondo con un muro. Vorrei sapere quale è l'altezza legale di un muro di cinta.

R. — Se nel suo comune esiste un regolamento edilizio (cosa che io non so) l'altezza dei muri di cinta dovrà soggiacere allo stesso.

In caso diverso il muro di cinta dovrà avere l'altezza massima di 2,50 m. E le rendo noto che l'altezza è misurata dal piano più elevato, qualora i due fondi non si trovassero sullo stesso piano.

D. — A giorni debbo fare un istromento di compra-vendita. Il valore dello stesso è di 11 000 franchi. Siccome ne ho assunto il pagamento, gradirei sapere il costo complessivo di tale atto.

R. — Il costo di un atto del valore di 11 000 franchi (compreso l'onorario del notaio) e purché non intervengano altre operazioni (quali p. es. iscrizioni di servitù, svincoli ipotecari, inscr. di ipoteche legali ecc.) ammonta a circa 210 franchi.

Avv. Emilio Induni.



Riva San Vitale

NOTIZIE DALLE CASSE

Brusio

Sotto la direzione del presidente, Mo. Pietro Pianta, si è tenuta lo scorso 17 marzo l'assemblea generale della Cassa rurale di Brusio (val di Poschiavo). L'elenco delle trattande lasciava capire che il lavoro da svolgere in quel pomeriggio domenicale non era poco, ma che il raduno poteva, d'altra parte, riuscire molto interessante.

Aperta l'assemblea alle 14 precise, il presidente porse anzitutto il benvenuto a tutti i membri e simpatizzanti della Cassa, ed in particolare al conferenziere del giorno, prof. M. Walkmeister. All'appello dei soci, al quale rispose una buona cinquantina degli oltre 90 soci della Cassa, fece seguito la lettura del verbale dell'ultima assemblea e degli interessanti rapporti del Comitato di direzione, del cassiere e del Consiglio di sorveglianza. Si apprese così che il 1956 ha portato questa nostra giovane cooperativa di credito e di risparmio popolare (siamo appena al quarto esercizio) un nuovo passo avanti. Difatti la somma del bilancio raggiunse al 31 dicembre 1956 i 292 047 fr. 90 e quella del movimento generale quasi il mezzo milione. L'utile netto ammontò a 1 080 fr. 25. Preso nota con soddisfazione degli ottimi risultati conseguiti, l'assemblea approvò all'unanimità i conti ed il bilancio.

Si venne così alle nomine statutarie. Qualche presidente della Direzione venne confermato il Mo. Pianta, che è stato il fondatore della Cassa. È vero che ci fu anche un'altra proposta, ma l'assemblea confermò in carica l'uscente alla quasi totalità dei voti emessi. Anche il presidente del Consiglio di Sorveglianza, Dott. Plinio Zala, che del resto era dimissionario e solo dietro insistenza dei suoi colleghi si era nuovamente messo a disposizione, si trovò di fronte un competitore nella persona del signor Vittorino Pola, di Campocologno, il quale venne eletto di misura. Gli altri membri dei comitati, come pure il cassiere, vennero riconfermati in carica.

Esaurito così l'ordine del giorno, il presidente passava la parola al prof. Walkmeister, già docente alla Scuola agricola del Plantahof e presidente della Federazione grigionese delle Casse rurali, nonché membro del Consiglio d'amministrazione dell'Unione, il quale intratteneva i presenti sull'argomento « Le Casse rurali al servizio delle miglierie agricole con riferimento alla nuova legge cantonale sulle bonifiche fondiarie », argomento di particolare interesse per la popolazione grigionese. La conferenza venne svolta in tedesco, ma al termine della stessa l'on. granconsigliere Dott. Remo Bornatico la riassumeva in italiano. Tanto la parola dell'esimio conferenziere quanto

quella del traduttore vennero seguite con grande interesse dai presenti. Ecco un breve riassunto dell'interessante conferenza del Prof. Walkmeister :

Brusio ha compreso per tempo l'importanza delle bonifiche fondiarie, per l'agricoltura in generale, ma specialmente per quella di montagna, in ultima analisi per l'intera economia della regione. Le miglierie agricole a fondi, strade ed edifici possibilano una lavorazione razionale dei terreni, facendo risparmiare lavoro e denaro ed ottenendo un ricavo maggiore e sempre crescente. Brusio ha già eseguito qualche opera di raggruppamento (Golbia, Viano) ed è in procinto di eseguirne altre, secondo il piano generale votato dall'assemblea comunale. Sarà tanto di guadagnato per tutti.

Le Casse rurali sono l'istituto bancario più indicato per finanziare temporaneamente le opere in parola, perchè esigono meno formalità e sono più sollecite, cagionano minori spese e concedono prestiti ad un tasso più favorevole. Serve meglio che può il consorzio e contemporaneamente fa l'interesse dei soci.

I mezzi pecuniari necessitano infatti provvisoriamente, fino a quando fluiscono i sussidi statali, che dovranno coprire quasi interamente le spese. Il compito della Cassa è quello di aiutare i consorziati, accordando dei prestiti di importo ridotto in conto corrente.

Per chi possiede del denaro liquido la cosa è facile: versa un determinato importo in conto e lo preleva secondo i bisogni. In questo caso si tratta di conto corrente attivo.

Se invece il socio non possiede denaro, chiederà alla Cassa un prestito in conto corrente, dando in pegno immobili (case, fondi), o titoli o polizze di assicurazione sulla vita. Abbiamo allora un conto corrente passivo. La consulenza ha pure la sua importanza. Le esperienze fatte dal conferenziere in 25 anni quale presidente di una Cassa rurale in un comune in cui si realizzarono opere di raggruppamento, sono buone. Parecchi conti correnti passivi si mutarono pian piano, a lavori ultimati, in partite attive. È ovvio che tali opere incrementino lo sviluppo della Cassa, facendo aumentare le riserve. I giovani potranno poi raccogliere ciò che hanno seminato i padri. Maggiore è la riserva, più favorevoli saranno i tassi sia per i creditori sia per i debitori.

Oltre al lato materiale occorre però guardare anche a quello ideale della faccenda. La collaborazione e l'appoggio vicendevole fra le due organizzazioni popolari al servizio della popolazione rurale (Cassa e Consorzio), porteranno sicuramente ottimi frutti. Perciò mi auguro che questo spirito si mantenga anche a Brusio, nell'interesse del comune e dell'intera bella valle Poschiavina.

La seconda parte della conferenza riguardava la nuova legge cantonale sulle bonifiche fondiarie, che è stata nel frattempo accettata a forte maggioranza dal popolo grigionese.

Si concludeva così l'interessante riunione della nostra Cassa rurale, la quale è riuscita una splendida manifestazione del movimento raiffeisen. Abbiamo tutti i buoni motivi per complimentarci vivamente con i dirigenti della nostra Cassa, in particolar modo col suo benemerito fondatore e presidente signor Mo. Pietro Pianta, per l'inesperato successo che ha già riportato questa istituzione entro i ristretti confini del nostro comune e per l'incalcolabile bene che ancora farà alla nostra popolazione. ***

LE BANCHE
E L'EQUILIBRIO MONETARIO

(Continuazione)

Avvenne così che nella primavera del 1947 il moto inflazionistico in Italia si propagò con particolare virulenza al mercato borsistico le cui quotazioni febbrilmente salirono; si manifestò, specialmente nell'estate, nel vivace accaparramento di materie prime e di prodotti finiti di provenienza estera, tanto che le riserve valutarie del paese si erano ridotte nel settembre a cifra irrisoria anche dopo aver utilizzato pienamente tutti gli aiuti americani affluiti al Paese.

Solo nell'agosto fu possibile, in base ad una nuova legge, costruire un organo ministeriale munito di ampi poteri di controllo sul sistema creditizio. Affidati, nella esecutiva, tali poteri alla Banca centrale, furono stabilite le nuove regole del sistema delle riserve bancarie obbligatorie, la cui immediata applicazione portò al pronto arresto dell'inflazione. Il rallentamento del ritmo delle erogazioni del credito causato dal blocco della liquidità bancaria esistente presso la Banca centrale e dall'obbligo di versare alla Banca stessa una parte importante dei nuovi flussi di depositi, indusse i detentori di merci a metterle in vendita, provocando dapprima un arresto nell'ascesa dei prezzi, e poi la diminuzione di quelli che erano maggiormente saliti (prodotti alimentari). Il ritmo produttivo naturalmente si abbassò, ma questa flessione fu di breve durata; a distanza di sei mesi esso fu di nuovo in ascesa e finalmente su una base sana, cioè sulla base di una moneta ritornata stabile.

Costituita, per effetto dei provvedimenti dell'autunno del 1947, una stretta colleganza delle banche commerciali con la Banca centrale, si è avuto cura negli anni successivi di non allentare tale rapporto e di ricostituirlo nei più diversi dei modi quando, per l'uno o l'altro evento congiunturale, esso tendeva a venir meno. (Continua.)